Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Rapport
annuel
1983-1984

Québec

85-6288/

Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Rapport annuel 1983-1984

Québec

Le contenu de cette publication
a été rédigé par le ministère
de l'Industrie, du Commerce
et du Tourisme

Cette édition a été produite par
la Direction générale des
publications gouvernementales

Dépôt légal — 4e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-09655-3
ISSN 0713-3723

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi (L.R.Q. 1977, c. M-24, a. 14), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1984.

Ce rapport rend compte des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Industrie,
du Commerce et du Tourisme

Rodrigue Biron

Québec, décembre 1984

Table des matières

Avertissement 7

Partie I
Informations générales 9

Les lois sur l'Industrie, le Commerce et le Tourisme 9
Le résumé de la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme 9
Les lois sous la responsabilité du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme 9
Les modifications aux lois et responsabilités ministérielles 10
La structure administrative du M.I.C.T. 10
Les effectifs selon les catégories d'emploi 10
Le personnel de direction au 31 mars 1984 11
Le budget 1983-1984 11

Partie II
Bilan administratif 13

Gestion interne et soutien 13

Direction et soutien administratif 13

Le Cabinet du ministre 13
Le Bureau du sous-ministre 13
Le Secrétariat de la commission permanente et interministérielle des achats 13
La Direction de l'analyse et de l'évaluation des projets d'investissements étrangers 14
La Direction de la vérification interne 15
Les relations avec les sociétés d'État 15
Le Bureau des grands projets 18
La Direction des coopératives 20

Soutien technique 24

La Direction général de l'administration 24
La Direction de la régie interne 24
La Direction de la programmation budgétaire 24
La Direction de la gestion du personnel 24
La Direction des communications 25

Recherche et planification 26

La Direction générale de la recherche et de la planification 26
La Direction des études économiques 26
La Direction des études sectorielles 26
La Direction des études en relations économiques internationales 27
La Direction de l'analyse des politiques et des programmes 27
Développement de l'industrie manufacturière et commercialisation des produits 28

Politiques et stratégies sectorielles 28

La Direction générale de l'industrie 28
La Direction de la coordination et des programmes 33
La Direction de la chimie et de la transformation des ressources 35
La Direction des biens d'équipement 37
La Direction des biens de consommation 39

Services aux entreprises manufacturières et aux commerces 41

La Direction générale des services aux entreprises 41
Les Directions régionales 41
La Direction de l'entrepreneurship féminin 42
La Direction des services d'accueil à l'entreprise 42
La Direction du commerce 43
La Direction des services aux entreprises manufacturières 45

Normalisation 46

Le Bureau de normalisation du Québec 46

Industrie touristique 47

La Direction générale du tourisme 47
La Direction du marketing 47
La Direction du développement touristique 50
L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec 51

Annexes 55

L'organigramme 30
A Les délégations du Québec (Tourisme seulement) 55
B Les Directions régionales du M.I.C.T. 57

Avertissement

La rédaction de ce rapport s'inspire de la programmation budgétaire du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme plutôt que de sa structure fonctionnelle. Cette approche a imposé des contraintes et explique quelques disparités entre l'une et l'autre.

Certaines sociétés d'État qui relèvent du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme sont aussi inscrites dans la programmation budgétaire du M.I.C.T. Elles sont cependant tenues par la loi de préparer leur propre rapport annuel. Nous y référons le lecteur.

Partie I
Informations générales

Les lois sur l'Industrie, le Commerce et le Tourisme

Le résumé de la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

La Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (L.R.Q., c. M-17) prévoit que le Ministère a la responsabilité de:

— favoriser, par tous les moyens et les mesures qu'il juge adéquats, l'avancement et le développement de l'industrie, du commerce et du tourisme au Québec;

— coopérer avec le gouvernement du Canada pour faciliter la mise à exécution au Québec des lois du gouvernement du Canada relatives à l'industrie et au commerce au Québec;

— suggérer des mesures pratiques pour la vente et l'utilisation rationnelle des produits provenant de l'industrie et du commerce du Québec, tant au pays qu'à l'étranger;

— organiser et entretenir des bureaux de renseignements pour les touristes;

— veiller à l'application des lois relatives à l'hôtellerie.

Les lois sous la responsabilité du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

En plus de la loi constitutive du Ministère, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme est responsable de l'application des lois régissant certaines sociétés d'État, de lois ayant trait au développement industriel et touristique du Québec et de lois sur le commerce. L'énumération qui suit donne la liste complète au 31 mars 1984.

Organisation

Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (L.R.Q., c. M-17).

Sociétés et organismes

Loi sur la Société de développement industriel du Québec (L.R.Q., c. S-11.01).

Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., c. C-8)

Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., c. S-13).

Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique (L.R.Q., c. E-14).

Loi sur la Société du parc industriel et aéroportuaire de Mirabel (L.R.Q., c. S-16).

Loi sur la Société du parc industriel du centre du Québec (L.R.Q., c. S-15).

Loi sur la Société du Palais des Congrès de Montréal (L.R.Q., c. S-14.1).

Loi sur la Société générale de financement du Québec (L.R.Q., c. S-17).

Loi sur la Société Inter-Port de Québec (L.R.Q., c. S-18).

Loi sur l'Institut national de productivité (L.R.Q., c. I-13.1)

Développement industriel

Loi sur les fonds industriels (L.R.Q., c. F-4).

Loi sur les sociétés de développement de l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-28).

Loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel (L.R.Q., c. S-34).

Développement touristique

Loi de l'aide au développement touristique (L.R.Q., c. A-13.1).

Loi sur l'hôtellerie (L.R.Q., c. H-3).

Commerce

Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2).

Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., c. M-5).

Coopératives

Loi sur les associations coopératives (L.R.Q., c. A-24).

Loi sur les syndicats coopératifs (L.R.Q., c. S-38).

Les modifications aux lois et responsabilités ministérielles

Par le Décret 2140-83 du 19 octobre 1983, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme s'est vu confier la responsabilité de l'application des lois sur les Associations coopératives (L.R.Q., c. A-24) et sur les Syndicats coopératifs (L.R.Q., c. S-38). Le M.I.C.T. assure dorénavant la responsabilité du développement des coopératives.

La Loi modifiant la Loi sur la Société générale de financement du Québec, entrée en vigueur le 22 juin 1983, autorisait la S.G.F. à investir dans le secteur de l'aluminium et dans les champs d'activité commerciale directement reliés à ce secteur. Le fonds social autorisé de la S.G.F. passe ainsi à 415 millions de dollars.

La Loi sur la Société des alcools du Québec a été modifiée par la Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives, sanctionnée le 22 juin 1983 et entrée en vigueur le 19 octobre 1983. La nouvelle loi modifie certains aspects du système de fabrication et de commercialisation des boissons alcooliques au Québec. Elle propose également des modifications concernant l'administration et l'exercice de pouvoirs par la S.A.Q.; elle autorise notamment le Ministre à donner à la Société, avec l'approbation du Gouvernement, des directives concernant ses objectifs et son orientation.

La Loi modifiant la Loi sur l'aide au développement touristique, sanctionnée le 22 juin 1983 et entrée en vigueur le 15 septembre 1983, a pour objet de permettre une accessibilité plus étendue à l'aide financière prévue dans cette loi. Elle prévoit de nouvelles formes d'aide financière et autorise l'octroi d'une aide financière pour un projet touristique indépendamment des activités principales de l'entreprise qui réalise le projet. Elle prévoit enfin de nouvelles règles de fonctionnement et précise les rôles du Ministre et de la Société de développement industriel dans l'étude des demandes d'aide financière.

La structure administrative du M.I.C.T.

Les effectifs selon les catégories d'emploi

Au 1er avril 1983

Catégories d'emploi	postes autorisés
Hors cadres	9
Administrateurs	69
Professionnels	320
Enseignants	87
Agents de maîtrise	27
Employés de bureau	375
Ouvriers	19
Total	**906**

Au 31 mars 1984

Catégories d'emploi	postes autorisés
Hors cadres	9
Administrateurs	79
Professionnels	414
Enseignants	84
Agents de maîtrise	24
Employés de bureau	405
Ouvriers	19
Total	**1 034***

* Ce nombre inclut 19 postes à la Société du parc industriel du Centre du Québec (S.P.I.C.Q.).

Le personnel de direction au 31 mars 1984

— Ministre
Rodrigue Biron

— Directeur du Cabinet
Michel Leguerrier

— Sous-ministre
Charles E. Beaulieu

— Secrétaire du Ministère
Hélène Bilodeau

— Sous-ministre adjoint responsable des relations avec les sociétés d'État
Raymond Beaugrand

— Sous-ministre associé responsable du Bureau des grands projets
André Dorr

— Sous-ministre adjoint responsable de la Direction générale de l'industrie
Onil Roy

— Sous-ministre adjoint responsable de la Direction générale des services aux entreprises
Ghislain Théberge

— Sous-ministre adjoint responsable de la Direction générale de l'administration, de la Direction de la gestion du personnel et de la Direction des communications
Maurice Turgeon

— Sous-ministre adjoint responsable de la Direction générale du tourisme
Michel Archambault

— Sous-ministre associé responsable de la Direction des coopératives
Adrien Rioux

— Directeur général des services aux entreprises
Yves Rancourt

— Directeur général de la recherche et de la planification
Michel Bussière

— Directeur général de l'administration
Michel Gagnon

Le budget 1983-1984

Dépenses par secteur et par programme

	Crédits 1983-1984	Dépenses 1983-1984	Dépenses 1982-1983
Secteur des industries secondaires			
01- Gestion interne et soutien	9 620 974	8 447 033	7 418 573
02- Société de développement industriel du Québec	94 823 000	64 794 127	58 889 172
03- Développement de l'industrie manufacturière et commercialisation des produits	178 973 299	168 497 921	47 407 722
04- Centre de recherche industrielle du Québec	14 300 000	14 300 000	13 000 000
Secteur touristique			
05- Formation professionnelle	12 535 600	12 404 513	11 849 669
06- Promotion et développement de l'industrie touristique	30 569 700	27 597 581	19 329 510
			157 894 646
Crédits votés	**326 522 573**	**280 863 960**	**144 894 646**

Partie II
Bilan administratif

Gestion interne et soutien

Ce programme comprend d'abord la conception des politiques du Ministère, qui s'appuie sur une connaissance approfondie des facteurs et des problèmes de croissance qui exercent une influence sur l'économie québécoise. Il comprend également l'établissement des structures et des mécanismes administratifs de coordination et de contrôle nécessaires à la réalisation des programmes qui en découlent, ainsi que le support technique et administratif aux différentes unités du Ministère.

Sous la responsabilité de la haute direction du Ministère, il couvre les activités de la Direction générale de la recherche et de la planification et de la Direction générale de l'administration. Il englobe aussi certaines unités administratives à fonctions particulières.

Direction et soutien administratif

Le Cabinet du ministre

Le mandat du Ministre est de diriger le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et d'en assumer la responsabilité devant le Conseil des ministres, l'Assemblée nationale et les divers organismes centraux du gouvernement du Québec.

Pour sa part, le personnel du Cabinet conseille le Ministre dans les divers dossiers qui relèvent de sa juridiction et assure la liaison avec les diverses unités administratives du Ministère, de même qu'avec les sociétés d'État qui relèvent du Ministre.

Le Bureau du sous-ministre

Le Bureau du sous-ministre a pour mandat de coordonner les stratégies relatives à l'établissement d'actions prioritaires pour le Ministère et d'élaborer des décisions quant aux orientations et aux mesures touchant l'industrie, le commerce et le tourisme. Il assure, avec les sous-ministres associés, la coordination des grands projets et l'évolution du mouvement coopératif; il veille, avec les sous-ministres adjoints et les directions concernées, à la liaison avec les sociétés d'État et au développement des secteurs économiques. Il maintient en outre la liaison entre le Cabinet du ministre et ces divers intervenants. Le personnel du Bureau des grands projets et celui relevant du sous-ministre adjoint chargé des relations avec les sociétés d'État, font partie de cette unité.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1984

Hors cadres	8
Administrateurs	13
Professionnels	5
Employés de bureau	16
Total	**42**

Le Secrétariat de la commission permanente et interministérielle des achats

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme est président de la Commission permanente et interministérielle des achats. Un secrétariat a été mis sur pied et on lui a confié le mandat de coordonner, planifier et surveiller l'application de la politique d'achat du Gouvernement. L'objectif de cette politique est de maximiser les retombées sur l'économie québécoise des dépenses encourues par les institutions publiques et parapubliques pour l'acquisition de biens et services.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1984

Cadres supérieurs	2
Professionnels	12
Employés de bureau	2
Total	**16**

Principales réalisations en 1983-1984

Cette année, le Secrétariat a poursuivi, auprès des principaux intervenants du cycle d'acquisition des biens et services des secteurs public et parapublic, ses efforts de sensibilisation à la politique d'achat et au rôle que chacun doit jouer dans son application. À cette fin, il a amorcé un programme de sensibilisation des intervenants en région qui repose sur la tenue de colloques régionaux. L'objectif de ces colloques est de favoriser l'achat de produits québécois en mettant en contact acheteurs et fournisseurs d'une même région. Une tournée provinciale est actuellement en cours; huit (8) colloques ont déjà été tenus, d'autres sont prévus pour la prochaine année.

Le Secrétariat a oeuvré activement à l'élaboration de modalités d'application de la politique

d'achat dans le domaine de la construction, et poursuivi ses travaux en vue de la publication d'un répertoire des produits québécois de la construction. Il a aussi collaboré à la diffusion, auprès des responsables des achats des ministères, organismes et institutions assujettis à la politique d'achat, de 2 500 exemplaires du Répertoire des produits fabriqués au Québec, publié par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Par ailleurs, de concert avec les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, le Secrétariat a participé à un programme conjoint destiné à assurer la fabrication au pays de produits achetés en grande quantité par les secteurs public et parapublic et qui proviennent de l'étranger.

Le personnel a répondu à plus de 700 demandes d'intervention ou d'information portant sur la politique d'achat; la plupart des interventions se sont soldées par l'utilisation de produits québécois.

Le Secrétariat a également donné son avis sur une vingtaine de projets d'acquisition d'une valeur de plus de 500 000 $ afin de maximiser l'impact de ces achats sur l'économie québécoise.

Enfin, le Secrétariat a poursuivi ses visites aux professionnels de la construction et aux manufacturiers afin de les inciter à accorder priorité aux produits québécois dans la préparation de leurs plans et devis et dans la fabrication de leurs produits.

La Direction de l'analyse et de l'évaluation des projets d'investissements étrangers

Le rôle de cette direction est d'analyser les projets d'investissement et d'acquisition qui sont soumis à la loi fédérale sur les investissements étrangers, de manière à permettre au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme de transmettre au gouvernement fédéral l'avis du gouvernement québécois.

De plus, elle administre la Loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel et la Loi sur les sociétés de développement de l'entreprise québécoise (SODEQ). Son directeur est aussi responsable de la supervision de l'administration du Crédit touristique, dont le compte rendu est présenté au chapitre de l'industrie touristique.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1984

Administrateurs	1
Professionnels	4
Employés de bureau	2
Total	**7**

Principales réalisations en 1983-1984

Au cours de l'année, la Direction a reçu 130 demandes d'acquisition d'entreprises par des investisseurs étrangers, auxquelles il faut ajouter les 55 demandes encore à l'étude à la fin du précédent exercice. Au 31 mars 1984, 113 demandes avaient été autorisées et 11 retirées par les requérants. Précisons que ces demandes provenaient en majorité des États-Unis (60 %) et dans une notable proportion des pays d'Europe (26 %). Enfin, 50 % de ces demandes visaient le secteur de la fabrication, contre 24 % pour le commerce.

Pendant ces douze mois, la Direction a dû étudier également 139 demandes de création de nouvelles entreprises, dont 45 reportées de l'année précédente. De ce nombre, 70 avaient été autorisées, 5 refusées et 9 retirées par les requérants à la fin de l'exercice. Les pays d'Europe ont présenté 41 % de ces demandes, les États-Unis 47 %. Pour tous les pays, la moyenne des demandes autorisées est de 83,3 %, celle des demandes refusées de 5,9 % et celle des demandes retirées de 10,8 %.

Les demandes autorisées, qui proviennent à 43 % du secteur manufacturier et représentent 66 % des investissements projetés, ont créé 538 emplois pour des investissements de quelque 63 millions de dollars. Cependant, les demandes provenant du secteur du commerce forment 27 % des demandes autorisées, 13,5 % des investissements projetés proviennent des pays européens dans une proportion de 6 %.

En 1983-1984, la Direction a continué à administrer le fonds de relance industrielle et émis les certificats de retrait demandés par les entreprises possédant encore des montants disponibles dans ce fonds.

Au cours de la dernière session, la Loi sur les sociétés de développement de l'entreprise québécoise a été modifiée pour permettre l'acquisition des actions d'une SODEQ par une autre. À ce jour, SODEQ Beauce-Appalaches a acquis les actions de SODEQ Rive-Sud Métro, qu'elle a intégrée à son réseau en tant que bureau régional au même titre que son bureau de Victoriaville. Par ailleurs, les dirigeants des SODEQ Bassin-Richelieu, Beauce-Appalaches, Estrie, Lanaudière et Laval ont convenu d'une fusion par voie d'échanges d'actions, sous réserve d'approbation par leurs actionnaires respectifs. Ils prévoient une exploitation consolidée à compter du 1er avril 1984.

Le dépôt des autres modifications à la loi, prévu pour la dernière session, a été différé dans l'attente des résultats d'une étude plus globale sur le capital de risque, entreprise conjointement avec le ministère des Finances.

La Direction de la vérification interne

Par suite de l'adoption de la politique de vérification interne par le Conseil du trésor (C.T. 120 200), le Ministère constitua son propre service de vérification interne à l'automne 1983. Toutefois, c'est en janvier 1984 que le directeur et un professionnel entrèrent en fonction.

La Direction relève du sous-ministre et a pour fonction de fournir à la haute direction du Ministère une appréciation indépendante et objective de l'état de ses activités, et d'assister les gestionnaires dans l'identification des moyens susceptibles d'améliorer le rendement des activités dont ils sont responsables.

Le vérificateur interne étudie la pertinence et la fiabilité des mécanismes de contrôle interne. Il s'assure que les buts et objectifs poursuivis seront atteints avec efficience et économie, puis il évalue la performance, il détermine le degré d'atteinte des objectifs.

En d'autres termes, le vérificateur porte un jugement sur la fiabilité et l'intégralité de l'information ayant trait à la situation financière et à l'opération du Ministère, mais aussi sur les moyens employés pour identifier, mesurer, classer et présenter cette information. Il s'assure également que les mécanismes de contrôle interne sont conformes aux lois, règlements, politiques, plans et directives, et garantissent une protection adéquate des biens et actifs du Ministère. Si besoin est, il vérifie l'existence même de ces biens.

L'utilisation économique et efficiente des ressources fait également l'objet des préoccupations du vérificateur interne, de même que la pertinence et la quantité suffisante des contrôles prévus dans les systèmes, tant manuels qu'informatiques.

Comité de vérification interne

En même temps que la Direction, un comité de vérification interne, composé de trois membres, a été formé; il est présidé par le sous-ministre et comprend également un sous-ministre adjoint et la secrétaire du Ministère. Le directeur de la vérification interne agit à titre de secrétaire.

Ce comité est chargé de formuler des avis sur les plans annuels et, à long terme, sur la Direction et son rapport annuel.

Dès son entrée en fonction, l'équipe a étudié son mandat et s'est familiarisée avec les techniques développées récemment en matière de vérification interne et de vérification intégrée dans le secteur public. Ensuite, le groupe a entrepris l'étude des structures du Ministère et rencontré des cadres supérieurs. Après quoi, en fin d'année financière, il a commencé à préparer le plan annuel de vérification.

Les relations avec les sociétés d'État

Onze sociétés d'État et organismes parapublics relèvent du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. Chacune de ces entités possède son conseil d'administration, dont le rôle principal est d'en orienter la gestion selon les objectifs et les moyens d'action prévus dans la loi constitutive ainsi que dans les règlements afférents. Elles sont tenues de présenter annuellement leur propre rapport annuel, auquel nous référons le lecteur pour un tableau complet de leurs activités.

Principales activités en 1983-1984

Sous la direction d'un sous-ministre adjoint, l'équipe responsable des relations avec les sociétés d'État a étudié les orientations et les programmes de plusieurs de ces sociétés pour tenir compte des politiques de développement économique énoncées par le Gouvernement, en plus d'assurer les suivis auprès du Ministre et d'autres niveaux décisionnels administratifs ou politiques.

Les sociétés d'État au 31 mars 1984

La Société de développement industriel du Québec (S.D.I.).

La S.D.I. a pour objet d'administrer des programmes d'aide financière dans le but d'accélérer le développement économique du Québec, notamment en favorisant le développement des entreprises à technologie moderne et dynamique, la croissance des exportations et les activités de recherche et d'innovation. Son aide s'adresse particulièrement aux entreprises oeuvrant dans les secteurs manufacturier, touristique et tertiaire moteur. Ses principaux programmes sont les suivants: Financement des entreprises manufacturières; Aide à l'investissement manufacturier; Aide à l'investissement pour les laboratoires de recherche; Aide aux activités de recherche et innovation; Aide à l'industrie électronique; Aide à l'exportation et Aide au développement touristique.

Au cours de l'exercice 1983-1984, les projets d'investissement reliés aux aides autorisées par la S.D.I. furent de l'ordre de 366 millions de dollars. On évalue à 12 000 le nombre d'emplois créés de façon directe, indirecte et induite et à 38 000 le nombre d'emplois protégés.

Après 24 mois d'opération, le programme temporaire Urgence-PME a pris fin le 31 mars 1984. Il a permis l'injection de 197 millions de dollars auprès de 730 entreprises, protégeant ainsi 33 000 emplois au creux de la dernière récession. À la suite de son succès et de la demande du milieu des affaires, l'essence de ce programme fut conservée dans le programme Financement des entreprises manufacturières.

Mis en place en septembre 1983, le programme Capitalisation des corporations se veut un correctif au fort taux d'endettement des entreprises québécoises. Ainsi, la S.D.I. assume certains frais reliés à une première émission publique d'actions. Des études en cours permettront d'évaluer la pertinence pour la S.D.I de continuer dans cette voie.

Le Centre de recherche industrielle du Québec (C.R.I.Q.)

Le C.R.I.Q. a pour vocation d'aider particulièrement les petites et moyennes entreprises manufacturières à améliorer leur capacité concurrentielle par l'innovation, soit au niveau de leur produit, soit au niveau de leur procédé de fabrication. Plus spécifiquement, le C.R.I.Q. oeuvre à la mise au point de produits, procédés et appareils industriels ou scientifiques et à la diffusion d'informations d'ordre technologique et industriel. Le C.R.I.Q. publie annuellement le Répertoire des produits fabriqués au Québec, instrument important dans l'application de la politique d'achat du Gouvernement et de la promotion des produits québécois en général.

Au cours de l'année, le C.R.I.Q. a obtenu le feu vert pour le projet développement de ses activités dans la région de Montréal. Le C.R.I.Q. s'installera donc dans l'Est de Montréal et des immobilisations de l'ordre de 21 millions de dollars lui permettront de répondre aux besoins spécifiques de la clientèle de la grande région métropolitaine. En effet, les besoins de cette clientèle n'étant pas tout à fait les mêmes que ceux du reste du Québec, bon nombre des services offerts à Montréal seront complémentaires à ceux offerts à Sainte-Foy. Il est prévu qu'à compter de l'été 1985, on sera en mesure d'offrir progressivement ces nouveaux services.

L'Institut national de productivité (I.N.P.)

L'I.N.P. est un organisme de concertation regroupant des représentants des associations patronales et des centrales syndicales. Il a pour fonction de diffuser auprès des agents économiques et de la population les résultats de ses recherches, et les informations de toute provenance portant sur la productivité et sur les facteurs qui l'influencent. L'I.N.P. a pour mandat de conseiller le Gouvernement et les groupes concernés en ce qui a trait à l'amélioration de la productivité, dans l'entreprise comme dans l'ensemble de l'activité économique.

Au cours de l'exercice, l'I.N.P. a réalisé et publié une collection de guides d'« Autodiagnostic sommaire » et d'« Autodiagnostic détaillé ». Ces guides ont rejoint plus de 6 000 lecteurs, ont été adoptés par de grandes institutions financières, par certains ministères à vocation économique et par des organismes internationaux.

Une série de huit études portant sur les nouvelles technologies et leur impact a été publiée dans la collection « Technologie et travail ». L'Institut publie également un bilan annuel de la productivité au Québec, tandis que le journal bimestriel de l'I.N.P., « Productividées », portait le nombre de ses abonnés à près de 5 000.

L'I.N.P. a organisé deux colloques (« Technologie et travail : un virage humain » et « La productivité dans le secteur public »), ainsi qu'une série de tables rondes, d'activités d'animation régionale et de cliniques de formation.

Outre son programme régulier de recherche et de sensibilisation, l'I.N.P. poursuit ses contacts avec de nombreux centres de productivité, tant au pays qu'à l'étranger.

La Société Inter-Port de Québec

Cette Société a pour fonctions, d'une part, d'élaborer des plans et des programmes en vue de l'établissement dans la région de Québec de complexes industriels susceptibles de bénéficier des avantages de l'infrastructure portuaire de la région et de contribuer à son développement, et, d'autre part, d'exécuter les travaux requis pour la mise en oeuvre de ses programmes, en plus d'inciter les industries, les commerces et d'autres industries susceptibles de s'y rattacher.

Pour l'année 1983-1984, on peut souligner entre autres le prolongement de l'entente auxiliaire sur la Société Inter-Port, l'acquisition de 37 propriétés d'une valeur totale dépassant les 2 millions de dollars, une prise de capital-actions dans Gestion Electromec Inc., qui oeuvre dans le domaine de l'électronique maritime. On peut aussi noter l'analyse de sites industriels lourds, la poursuite des efforts pour l'attraction d'un complexe industriel de grande envergure, la recherche d'autres entreprises et la prospection des marchés en vue de déterminer les courants économiques susceptibles de générer des investissements. Ainsi la définition d'un deuxième axe de développement pour la région de Québec dans le domaine de l'optique et du laser constitue l'événement le plus significatif.

La participation de la Société au sommet économique de la région de Québec et à la création du Groupe pour l'avancement technologique et industriel de Québec (G.A.T.I.Q.) a été importante. Le jumelage des régions du Nord-Pas-de-Calais et de Québec sous la forme d'échanges-rencontres de P.-D.G. ont permis la signature de deux accords industriels. Entre autres, la Société a publié une

édition révisée du « Dossier économique de l'agglomération de Québec » et en a poursuivi la révision.

La Société du parc industriel du centre du Québec (S.P.I.C.Q.)

Cette Société a pour mandat de favoriser l'essor économique du centre du Québec en aménageant la partie du territoire de la ville de Bécancour qui est décrite dans l'annexe de sa loi, afin d'y établir un parc industriel et de le pourvoir de toutes les installations qui peuvent être requises pour son développement.

Depuis sa création, en décembre 1968, la Société a construit et administré des infrastructures industrielles et portuaires évaluées à plus de 41 millions de dollars. Ses revenus d'opération provenant des locations immobilières, des droits portuaires et des ventes d'eau industrielle ont dépassé 1,2 millions de dollars en 1983-1984, par rapport à 763 000 dollars l'année précédente.

À la suite de trois années de négociations, la Société a vendu aux actionnaires de Aluminerie de Bécancour Inc. un terrain de près de 5 millions de dollars pour y établir l'aluminerie, à laquelle sont attachés des investissements de plus de 1,4 milliards de dollars.

Dans le cadre du mandat d'aménagement de cette aluminerie, la Société a entrepris, au cours de l'exercice, des travaux de construction portuaire d'une valeur de 17 millions de dollars afin d'y établir un terminus d'alumine.

La Société détenait à l'origine environ 8 000 acres de terrain, dont 950 ont été vendus jusqu'à présent pour l'établissement d'industries majeures. En plus de cette gestion immobilière du parc, la Société est propriétaire et gestionnaire des installations portuaires de Bécancour. Le tonnage transité au port de Bécancour est passé de 210 000 tonnes en 1982-1983 à 411 000 tonnes en 1983-1984, et les prévisions s'avèrent plus que positives pour les années futures si l'on tient compte de la mise en opération de l'aluminerie de Bécancour en 1986.

La Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (S.P.I.C.A.M.)

De par sa loi constitutive, cette Société a pour mandat de voir à la mise en place et à l'entretien de l'infrastructure du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel, d'y promouvoir l'implantation d'entreprises, en plus d'assurer l'exploitation et l'administration du parc.

La Société du Palais des congrès de Montréal (S.P.C.M.)

Cette Société a pour objets d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal, d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation et d'exercer les commerces et autres activités de nature à contribuer à son développement.

La Société a célébré au cours de l'année l'inauguration officielle du Palais et entrepris la première année d'opération de celui-ci avec la tenue de 17 congrès impliquant la présence de 44 000 délégués, et l'organisation de 98 autres événements qui ont attiré 525 000 participants et visiteurs.

La Société a procédé à certaines modifications de sa structure administrative. Elle a décidé par ailleurs de confier à l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal les mandats de promotion et de sollicitation auprès de ses marchés cibles américains. La Société a aussi choisi d'intensifier les efforts dirigés vers la clientèle européenne.

Le Palais des congrès de Montréal a été doté d'un système de signalisation dynamique par vidéotex Télidon et une entente a été signée avec les gouvernements du Québec et du Canada pour entreprendre la seconde phase du système de télématique. Des discussions entre le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement et les autres parties concernées ont abouti au transfert de la propriété de l'immeuble, de la Société de développement immobilier du Québec à la S.P.C.M., à la toute fin du mois de mars.

La Société générale de financement du Québec (Le Groupe S.G.F.)

La S.G.F. a pour objet, d'une part, d'assumer la gestion d'un groupe industriel dans le but d'exploiter des entreprises de taille significative dans certains secteurs jugés prioritaires pour le développement économique du Québec, d'assurer la planification et la coordination des entreprises qu'elle contrôle et de favoriser, seule ou de préférence avec des partenaires, leur exploitation et leur développement conformément à des conditions de rentabilité normales, et, d'autre part, de favoriser, dans la mesure du possible, la participation d'administrateurs québécois à la gestion de ses entreprises.

Les secteurs prioritaires du Groupe S.G.F. sont: les produits forestiers, les équipements énergétiques, la pétrochimie, l'aluminium et la biotechnologie.

Avec des actifs dépassant le milliard de dollars et un chiffre d'affaires consolidé de plus de 853 millions de dollars, la S.G.F. est l'un des holdings industriels les plus importants au Canada.

Durant l'année, les secteurs des produits forestiers et des équipements énergétiques ont connu des performances notables pour contribuer principalement à l'amélioration du bénéfice net du groupe: 5,3 millions de dollars en 1983 par rapport à un déficit de 10,4 millions l'année précédente.

Dans le cadre du projet d'aluminerie de Bécancour, un investissement de 1,4 milliards de dollars, les négociations entre la société française Péchiney et la S.G.F se sont poursuivies. La société américaine Alumax s'est ajoutée comme troisième partenaire, et les financements requis ont été obtenus pour mener au début de 1984 à la signature d'une entente formelle entre les investisseurs.

En septembre 1983, Donohue Inc. entreprenait la modernisation de son usine de papier journal de Clermont, un projet d'environ 120 millions de dollars pour la fabrication de pâte thermomécanique. Parallèlement, la S.G.F. rachetait plus de 1,5 millions d'actions ordinaires de Donohue détenues par la société française la Cellulose du Pin S.A., celle-ci se départissant de sa participation de 34,2 %.

Décembre 1983 voyait aussi l'annonce par Domtar d'un projet dont le coût est estimé à 773 millions de dollars pour une usine d'une capacité annuelle de 350 000 tonnes courtes de papiers fins, située à Windsor.

Marine Industrie Limitée a vue confirmer sa participation à la construction de trois des six frégates canadiennes de patrouille. Elle devrait en tirer des revenus d'environ 130 millions de dollars étalés sur cinq ans à partir de 1986.

Enfin, la S.G.F. a également entrepris la mise sur pied d'un laboratoire de recherche bio-industrielle par sa filiale Bio-Méga, afin de regrouper quelque 85 chercheurs auparavant à l'emploi de la société Ayerst.

La Société des alcools du Québec (S.A.Q.)

La S.A.Q. importe, embouteille, fait le commerce de gros et de détail des boissons alcooliques au Québec. Par l'entremise de ses deux centres de distribution, de ses 360 succursales et d'une trentaine d'agences privées, elle vend directement au consommateur et à différents types de détenteurs de permis des spiritueux, de l'alcool, du vin, du cidre et de la bière importée. Elle distribue également du vin et du cidre par l'entremise de 64 distributeurs autorisés auprès de 11 000 points de vente.

Le cadre juridique dans lequel évoluent la S.A.Q. et l'industrie des boissons alcooliques en général a été modifié à la suite de l'adoption de la loi 29 et de certains décrets. La conséquence principale fut de libéraliser les règles de la concurrence pour l'industrie, particulièrement au niveau de la production et au niveau de la commercialisation dans le réseau des épiceries.

Pour éviter qu'il ne soit en conflit d'intérêt, le Service des permis industriels a été transféré au M.I.C.T. Un comité interprofessionnel a été formé pour faciliter le règlement de certains types de litiges pouvant impliquer la S.A.Q., ses fournisseurs et le M.I.C.T.

La Sidérurgie du Québec (SIDBEC)

SIDBEC a pour objets de poursuivre l'exploitation d'un complexe sidérurgique, seule ou avec des partenaires, dans le but d'assurer, dans des conditions de rentabilité, la consolidation et l'expansion de ses opérations, de telle sorte que soit encouragé le développement d'entreprises industrielles consommatrices d'acier au Québec.

Par suite du ralentissement de l'économie mondiale, qui a provoqué une chute prononcée du cours des matières premières, dont le minerai de fer et ses dérivés, Sidbec-Normines, filiale de Sidbec, est à l'origine, cette année encore, de pertes financières considérables pour chacun de ses participants. Sidbec et ses partenaires dans cette entreprise, British Steel Corp. et la Compagnie minière Québec Cartier, ont cherché activement au cours de l'année à mettre au point une nouvelle formule de collaboration qui répondrait mieux et à un coût moindre aux exigences de chacun, en tenant compte de l'évolution probable de la demande mondiale à moyen terme, et des besoins propres du groupe Sidbec.

Le Conseil du tourisme

Le Conseil du tourisme est chargé d'étudier les meilleurs moyens de résoudre les problèmes du tourisme au Québec, de recommander les mesures propres à assurer la coordination de l'activité touristique, et de faire rapport de ses constatations au Ministre. Avec l'accord du Gouvernement, il peut aussi faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à la poursuite de ses fins.

Le Bureau des grands projets

Dans le cadre de son programme d'action économique, présenté dans Le Virage technologique/ Bâtir le Québec — Phase 2, le gouvernement du Québec a exprimé sa volonté, d'une part, de maximiser les retombées économiques auprès des entreprises québécoises des grands projets d'investissements québécois, canadiens et internationaux, et, d'autre part, d'accélérer la réalisation de certains grands projets et programmes d'investissements du fait de leur importance économique pour le Québec. Pour ce faire, les autorités québécoises ont décidé

de mettre sur pied le Bureau des grands projets (BGP) et le Conseil des ministres en a donné la responsabilité au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

Le mandat du BGP est d'inventorier la demande et d'organiser l'offre de biens et services découlant des grands projets d'investissements en y impliquant toutes les instances concernées, dans le respect de leurs compétences. Ses domaines d'intervention sont les suivants: les grands projets et programmes d'investissements susceptibles d'être réalisés au Québec, les grands projets canadiens qui ont un intérêt pour les entreprises québécoises, et les grands projets internationaux dans lesquels les entreprises québécoises de biens et services sont ou pourraient être impliquées.

Le secrétariat permanent du BGP est composé de quelques spécialistes en matière de développement industriel, alors qu'un comité interministériel réunit les représentants des ministères et organismes concernés. Le BGP fait rapport régulièrement au Comité ministériel permanent de développement économique (CMPDE) par la voix du Ministre. Un membre du BGP représente aussi le Québec au sein du Comité des retombées industrielles et régionales (CRIR) et entretient des relations suivies avec le Bureau des retombées industrielles et régionales (BRIR) du gouvernement du Canada.

Les mandats du Bureau des grands projets

Plus précisément, les mandats du BGP sont les suivants:

— obtenir l'information à la source sur le déroulement des projets et programmes d'investissements et en assurer la diffusion auprès des entreprises québécoises;

— assurer aux entreprises un accès efficace et rapide aux services financiers (tels les programmes de la SDI) et techniques (gestion, recherche, normalisation, exportation) existants;

— seconder les entreprises dans leurs efforts de pénétration des marchés dérivés des grands projets (en favorisant la formation de consortiums par exemple), et mettre tout en oeuvre, notamment sur le plan financier, pour lancer des projets d'expansion et de nouvelles productions;

— coordonner les actions de tous les services gouvernementaux impliqués, et recommander au CMPDE les modifications à apporter, ou les nouvelles mesures à mettre en oeuvre afin de maximiser les effets de développement des grands projets.

Principales réalisations en 1983-1984

Au cours de l'année, le BGP a travaillé entre autres aux projets suivants, en s'attachant davantage à l'un ou l'autre de ses mandats selon la nature particulière des projets et programmes d'investissements:

— le programme québécois d'assainissement des eaux urbaines;

— le projet d'expansion et de modernisation de l'aluminerie Reynolds à Baie-Comeau, celui de l'usine de fluorure d'aluminium de l'Alcan à Jonquière, le projet d'implantation de l'aluminerie de Péchiney à Bécancour et d'autres projets d'alumineries;

— les projets énergétiques au Québec, tels l'usine d'hydrocraquage des résidus pétroliers (Canmet) à Pointe-aux-Trembles, la construction de pipeline de gaz naturel Trans-Québec et Maritimes de Montréal à Québec, la construction des embranchements et du système de distribution du projet de Gaz InterCité ainsi que du système de distribution de Gaz Métropolitain;

— un ensemble de projets dans le domaine des hydrocarbures, du gaz, des produits pétrochimiques, de la production et de la distribution de l'électricité dans l'Ouest canadien, l'Arctique et la mer de Beaufort;

— un groupe de projets dans le secteur de l'« offshore » sur la côté atlantique;

— une série de projets de développement minier dans l'Ouest canadien, la Colombie-Britannique, le Yukon et la Nouvelle-Écosse;

— le programme des frégates canadiennes de patrouille;

— différents projets d'investissements dans le secteur des pâtes et papiers au Québec, notamment ceux des Industries James Marc Laren Inc. à Masson et à Thurso;

— quelques projets d'investissements à l'étranger dans la production et le transport de l'électricité, dans l'exploitation des ressources naturelles et dans le secteur des aménagements touristiques;

— un projet dans le secteur de l'électrométallurgie;

— c'est aussi cette année que le BGP réalisa MAREX '84, un salon maritime d'importance.

La Direction des coopératives

La Direction des coopératives a pour rôle d'aider au développement des diverses catégories de coopératives, à l'exception des coopératives d'épargne et de crédit, et de coordonner les actions des différents organismes gouvernementaux dans le domaine coopératif. Pour ce faire, elle administre et tient à jour la Loi sur les coopératives et la Loi sur les syndicats coopératifs.

La mission de la Direction l'amène à veiller à la constitution de nouvelles coopératives, au respect des droits des membres et à l'authenticité coopérative des entreprises formées en vertu des lois qu'elle administre.

Plus précisément, la Direction conseille les promoteurs de coopératives, les coopératives et les fédérations dans les divers aspects de leur développement et veille à ce que leurs activités soient conformes aux exigences des lois coopératives. Elle leur apporte une aide technique concrète en les aidant à préparer divers documents légaux, tels que les règlements de régie interne, les règlements spéciaux et les documents de fusion et de liquidation. Elle implante des systèmes comptables et donne les conseils administratifs requis. Elle analyse les rapports annuels et suggère, s'il y a lieu, des mesures appropriées.

D'autre part, la Direction fait de l'éducation coopérative auprès des groupes qui veulent constituer des coopératives et auprès des membres de coopératives existantes. Elle se préoccupe de faire connaître la formule et contribue à la formation des Québecois(es) en cette matière. Elle participe avec le milieu coopératif à des recherches et des actions pour intensifier le développement coopératif. Elle élabore et tient à jour divers documents de gestion et d'information. Enfin, elle intervient auprès des autres organismes publics pour créer des conditions propices au développement coopératif.

Intégration au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Dans le cadre d'une réforme administrative du ministère des Institutions financières et des Coopératives, il est apparu que le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme était le mieux placé pour administrer les lois coopératives, favoriser le développement du mouvement coopératif et appuyer la croissance des entreprises coopératives.

Le 19 octobre 1983, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme devenait donc officiellement responsable de la Direction des coopératives. Parallèlement, la Direction procédait à une modification de ses structures administratives. Elle comprend maintenant le Service à la clientèle, le Service des opérations et le Service recherche et développement.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1984

Administrateurs	1
Professionnels	12
Employés de bureau	8
Total	**21**

Principales réalisations en 1983-1984

Constitution de coopératives

Au cours du dernier exercice, 243 coopératives ont été constituées. Ce nombre est légèrement inférieur aux 286 constitutions de l'exercice précédent, qui marquaient une forte progression. On assiste donc à une stabilisation. Par ailleurs, le nombre de coopératives en opération est passé de 952 au 31 mars 1979 à 1710 au 31 mars 1984, soit une augmentation de 76,6 % en cinq ans.

La catégorie des coopératives d'habitation, qui bénéficie des programmes d'aide gouvernementaux destinés à favoriser l'habitation sociale, est encore cette année celle qui a le plus contribué au nombre de constitutions avec 168, ou 69 % du total, comparativement à 227 (ou 79 %) au cours de l'exercice précédent.

Les coopératives ouvrières de production et de travail comptent 14,8 % du nombre de constitutions, soit 36, comparativement à 6 % (ou 20) au cours de l'exercice précédent.

Cette année a de nouveau été marquée par la disparition d'une fédération qui comptait plus de 40 ans d'existence, Pêcheurs-Unis du Québec. Cette faillite semble attribuable au marasme qui a sévi dans l'industrie de la pêche dans tout l'Est du Canada.

Législation

L'élaboration du règlement d'application de la Loi sur les coopératives a été achevée et la publication dans la Gazette officielle du Québec, préalable à son adoption, a été faite en juin. Le règlement sur les dispositions transitoires a aussi été rédigé. Ces deux règlements sont entrés en vigueur le 21 décembre, au moment où était proclamée l'entrée en vigueur de l'ensemble de la Loi sur les coopératives. À cette occasion, une communication a été adressée à toutes les coopératives et à plus de 60 intervenants.

Un groupe de travail a été mis sur pied pour étudier la refonte de la Loi de la Société de dévelop-

pement coopératif. Après consultations, un projet de loi faisant de cette Société une société d'État a été présenté à l'Assemblée nationale.

Aide technique en comptabilité

La Direction a dispensé une aide technique en comptabilité à 35 coopératives. Cette aide a principalement consisté en l'implantation d'un système comptable dans de nouvelles coopératives, et aussi dans la révision et l'adaptation de systèmes existants. Le système de comptabilité à l'usage des coopératives d'habitation, mis au point par la Direction, est maintenant disponible chez l'Éditeur officiel du Québec.

Fiscalité

Un mémoire adressé au ministère des Finances vise à solutionner certaines difficultés qu'éprouvent les coopératives ouvrières de production ou de travail en raison d'une inadaptation des mesures fiscales au mode d'attribution des excédents aux membres.

Éducation coopérative

La Direction a participé à l'élaboration d'un cours destiné aux comptables. Dans le cadre du programme de perfectionnement de l'Institut canadien des comptables agréés, ce cours a été dispensé à une centaine de membres de cette corporation.

Par ailleurs, la Direction a maintenu son implication dans le dossier du cours « Vie économique », élaboré par le ministère de l'Éducation. Elle a pris une part très active au colloque annuel de la Société des professeurs d'éducation économique du Québec, en tenant un kiosque d'information sur le coopératisme, et en organisant sur le même sujet un atelier qui fut très suivi. Elle a aussi contribué activement à l'élaboration du nouveau jeu économique « Édu-Coop », destiné au secteur ouvrier de production et de travail, en plus de contribuer à la diffusion des jeux Édu-Coop » existants.

En collaboration avec Radio-Québec, la Direction a participé à la réalisation d'une émission spéciale d'information d'une heure sur les coopératives ouvrières de production et de travail. Elle a de plus élaboré et tenu des sessions intensives à l'intention des Groupes de gestion coopératifs et communautaires (G.G.C.C.). À la suite de l'adoption de la Loi sur les coopératives, la Direction a élaboré et dispensé des sessions intensives de formation à tout son personnel, de manière à le rendre apte à s'ajuster aux modifications intervenues et à conseiller adéquatement les coopérateurs en cette matière.

Elle s'est aussi fortement impliquée dans la relance des coopératives en milieu scolaire: elle a assumé le secrétariat du Comité national de concertation des coopératives en milieu scolaire (qui a remplacé le comité interministériel de 1982), et supporté la création de la Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire.

Enfin, la Direction des coopératives a entrepris la révision de ses publications, afin de les adapter aux modifications introduites par la mise en vigueur de la Loi sur les coopératives, le 21 décembre 1983.

Développement coopératif

Au cours de l'exercice, la Direction a développé un programme d'aide à la création d'entreprises propriété des travailleurs. Sur une base expérimentale et avec l'aide de trois organismes fortement impliqués dans le développement coopératif de leur région, elle a mis en place des groupes-ressources (G.G.C.C.) dans trois régions administratives afin de faire la promotion et d'aider techniquement la création de coopératives ouvrières de production. L'opération a donné d'excellents résultats.

Dans le domaine de l'habitation, la Direction a participé à un comité interministériel regroupant la Société d'habitation du Québec, le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur et la Direction des coopératives afin de faire le point sur le développement qu'a connu ce secteur et d'explorer de nouvelles avenues. Les résultats de cette étude ont servi à l'élaboration d'une politique par le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur.

La Direction est intervenue pour faciliter la restructuration du secteur des pêches par le biais de coopératives régionales. Elle a particulièrement assisté la Coopérative des pêcheurs côtiers de la Côte-Nord (Rivière-au-Tonnerre), qui a repris en main les activités délaissées par Pêcheurs-Unis du Québec.

Du point de vue de la consommation, la Direction a travaillé en étroite collaboration avec la Coopérative de services en biens de consommation du Québec afin de combler les besoins pressants des coopératives de ce secteur, laissées totalement démunies à la suite de la disparition de la Fédération des magasins Co-op.

Prospective

Au cours du prochain exercice, la Direction des coopératives s'attardera à développer et à intensifier ses relations avec les autres directions et organismes du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

Par ailleurs, il est possible que le rythme d'accroissement annuel des coopératives se maintienne autour de 250, ce qui représente une tâche importante pour la Direction. En plus d'étudier les demandes de constitution, de modification corporative, notamment de la part des syndicats coopératifs qui devront se continuer en vertu de la nouvelle loi ou de la Loi sur les compagnies, la Direction devra affecter une part importante de ses ressources à répondre aux demandes accrues d'assistance qui découlent de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

La Loi sur les coopératives doit être modifiée afin de rendre possible l'activité de coopératives de travailleurs.

Un programme d'aide à la mise en place de coopératives de développement d'aide à la mise en place de coopératives de développement régional favorisant le regroupement des coopératives d'une même région, indistinctement de leur secteur d'activité, devrait aussi être annoncé en cours d'année.

Enfin, le programme d'aide à la création d'entreprises propriété des travailleurs (G.G.C.C.) devrait être gradullement appliqué aux diverses régions économiques du Québec.

Tableaux

Fusions

Sociétés coopératives agricoles	1
Changements de statut	2

Liquidations

Liquidations commencées	32
Liquidations terminées	33
Liquidations en cours	63
Liquidations non terminables	2

Nombres de coopératives formées au 31 mars 1984

Agricoles	1
Artisanat	2
Consommation (aliments naturels)	4
Consommation (clubs)	1
Consommation (autres)	4
D'économie familiale	4
En milieu étudiant	10
Forestières	3
Habitation	169
Pêcheurs	1
Production et de travail (réparateurs camions diesel)	2
Production et de travail (bleuets)	2
Production et de travail (autres)	32
Propriétaires de taxis	1
Services divers	2
Services récréatifs	3
Télévision (antenne communautaire)	2
Total:	**243**

Nombre de coopératives par catégorie au 31 mars 1984

	31 mars 1983	31 mars 1984
Agricoles	144	135
Aqueduc et égout	39	39
Artisanat	32	26
Boulangerie	3	3
Camionneurs	7	7
Consommation (aliments naturels)	42	44
Consommation (clubs)	97	94
Consommation (autres)	132	129
Développement industriel	7	7
Économie familiale	14	16
Édition	10	8
Enseignement et services connexes	11	11
En milieu étudiant	47	55
Forestières	47	48
Funéraires	31	30
Garages	7	7
Garderies	11	11
Habitation	602	753
Immeubles et investissements	6	6
Pêcheurs	15	13
Producteurs de sucre d'érable	5	5
Production et travail	80	93
Production et travail (agro-forestière)		5
Production et travail (bleuets)	25	27
Production et travail (réparation camions diesel)		7
Propriétaires de taxis	22	23
Secours funéraires	7	7
Secours médicaux	3	3
Services divers	17	17
Services récréatifs	33	35
Téléphone	1	1
Télévision (antenne communautaire)	7	7
Transport	3	3
Utilité publique	1	1
En milieu amérindien	15	7
En milieu inuit		14
Total	**1 523**	**1 699**

Fédérations:		
Habitation	3	4
Pêcheurs	1	
Foresterie	1	1
Consommation:		
Féd. des mag. Co-op	1	
Club	1	1
Agricole	1	1
Économie familiale	1	1
Inuit	1	1
Étudiante		1
Production et travail		1
Grand total	**1 532**	**1 710**

Soutien technique

Cet élément de programme est sous la responsabilité du sous-ministre adjoint à l'administration. Il comprend la Direction générale de l'administration et les directions de la Gestion du personnel et des Communications.

La Direction générale de l'administration

Cette Direction est chargée de répondre à tous les besoins du Ministère sur le plan des ressources monétaires, physiques et techniques. Elle coordonne l'ensemble des activités relatives à la programmation budgétaire et met en place les différents mécanismes administratifs afin d'assurer le contrôle financier et comptable des crédits alloués au Ministère. Elle fournit de plus des services de soutien aux unités administratives.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1984

Administrateurs	2
Professionnels	9
Agents de maîtrise	3
Employés de bureau	46
Ouvriers	3
Total	**63**

Principales activités en 1983-1984

La Direction de la régie interne

Cette Direction a rempli son mandat de deux façons: d'une part en procurant des services de soutien tels la messagerie, la reprographie, la bibliothèque ministérielle, la gestion des documents ainsi que des travaux d'arts graphiques, de cartographie et de réalisation de stands; et d'autre part en aménageant les aires de travail des diverses unités administratives tout en leur fournissant du matériel de bureau, de l'équipement, etc.

Au cours de l'exercice, l'accent a été mis sur la coordination des activités relatives à l'aménagement des nouvelles aires de travail qui, à compter du 1er avril 1984, ont été mises à la disposition du Ministère à l'édifice Place Mercantile, au 770, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal, aux fins de loger les unités administratives qui, jusqu'alors, occupaient des locaux à l'édifice Place Ville-Marie.

La Direction de la programmation budgétaire

En 1983-1984, cette Direction a accompli les travaux suivants: l'analyse, l'étude et la formulation des besoins du Ministère en matière de ressources financières, de manière à permettre à ce dernier de réaliser ses objectifs et ses programmes; l'établissement des règles et le contrôle des pratiques administratives relatives aux engagements budgétaires; la préparation des documents nécessaires aux budgets supplémentaires, aux crédits détaillés et à l'étude des crédits en commission parlementaire.

La Direction de la gestion du personnel

La Direction de la gestion du personnel fournit ses conseils et son assistance aux gestionnaires du Ministère afin qu'ils (elles) disposent des ressources humaines nécessaires à la réalisation des objectifs et des programmes établis. À cette fin, elle coordonne l'application des politiques et des pratiques gouvernementales en matière d'organisation administrative et de gestion des effectifs d'accueil et de développement des ressources humaines, de dotation, de relations de travail, de rémunération et d'avantages sociaux.

La Direction renseigne en outre les gestionnaires et les employés(es) du Ministère sur les politiques, les procédés de gestion, les droits et les prérogatives de chacun, ainsi que sur les normes et les pratiques régissant l'organisation gouvernementale quant aux ressources humaines.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1984

Administrateurs	2
Professionnels	7
Agents de maîtrise	1
Employés de bureau	19
Total	**29**

Principales réalisations en 1983-1984

L'année 1983-1984 fut marquée par un accroissement important des effectifs du Ministère, qui ont été portés à 1 034 postes. Cette augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente est attribuable principalement à l'accroissement des effectifs dans les bureaux régionaux, de même qu'au transfert au Ministère de la Direction des coopératives et du Service des permis industriels de la Société des alcools du Québec.

Ainsi, la Direction a comblé 209 postes réguliers et procédé à l'engagement de 489 employés(es) occasionnels(les). Ces actions lui ont permis de mettre davantage à profit son expertise, tant dans l'amélioration de la qualité de la sélection (grâce à l'utilisation de nouveaux moyens et à une préparation particulière des comités de sélection), que dans l'exercice de son rôle de conseil et d'assistance dans

l'organisation des opérations de concours, d'embauche, d'accueil et d'intégration au travail de ces employés(es).

En outre, il faut souligner que l'opération de recrutement des effectifs des directions régionales a présenté un caractère particulier du fait qu'elle s'est effectuée parmi le personnel en disponibilité du réseau de l'Éducation. Par cette démarche, le Ministère a fait office de pionnier dans la fonction publique, ce qui a impliqué de nombreuses rencontres avec les différents intervenants, qu'il s'agisse du Conseil du trésor, du ministère de l'Éducation, de l'Office des ressources humaines, ainsi que des groupes d'enseignants eux-mêmes.

En matière de développement des ressources humaines, plus de 100 000 dollars ont été investis dans des activités de perfectionnement qui ont nécessité 1 537 jours/personne. La Direction a également assuré la réalisation des plans ministériels dans le cadre des programmes gouvernementaux d'égalité en emploi.

En matière de relations de travail, la Direction a été particulièrement active dans sa contribution à maintenir un climat sain dans les relations avec les différents syndicats représentant les employés(es) du Ministère. Plusieurs rencontres des comités de relations professionnelles lui ont permis de connaître les points de vue des représentants des employés(es) et de faire connaître les orientations et les actions de l'employeur, ce qui a contribué à maintenir un dialogue constructif.

En ce qui a trait à l'organisation administrative et à la gestion des effectifs, la Direction a procédé à plusieurs analyses et fourni de nombreux avis dans le cadre des démarches entreprises par certaines directions générales en vue de réviser leur structure administrative.

Les travaux préliminaires à l'adoption de la nouvelle Loi sur la fonction publique (loi 51) ont amené quelques représentants de la Direction à contribuer de façon active à des consultations auprès des organismes centraux en vu de préciser les orientations sous-jacentes à cette nouvelle loi, de façon à en minimiser les difficultés d'application.

Enfin, tout au long de l'année, la Direction de la gestion du personnel a, par ses actions, exercé son rôle d'assistance et de conseil auprès de la direction supérieure et des gestionnaires dans leur prise de décision et dans la recherche des solutions aux problèmes de gestion des ressources humaines qu'ils lui ont soumis.

La Direction des communications

La Direction des communications épaule l'ensemble du Ministère en matière de communications. Dans le contexte d'un plan général, elle fait connaître le rôle du Ministère à titre d'agent de développement économique. Elle porte donc à la connaissance de ses publics les ressources et les services disponibles, s'efforce de promouvoir le Québec à l'étranger en qualité de partenaire économique et participe à la promotion touristique du Québec.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1984

Administrateurs	1
Professionnels	14
Employés de bureau	9
Total	**24**

Principales réalisations en 1983-1984

La Direction a connu une importante restructuration au cours de l'année. Trois nouvelles équipes de travail ont été mises sur pied; elles oeuvrent respectivement dans les domaines de l'information et des relations de presse, de la publicité et des relations avec les clientèles et enfin de la production et de la distribution.

Plusieurs des réalisations de la Direction ont été menées pour le compte de diverses unités administratives du Ministère. Il y a cependant lieu de souligner quelques-unes de ses nombreuses activités.

Ainsi, la Direction s'est chargée de la rédaction, de la révision, de la traduction, de la production et de la diffusion de l'ensemble des imprimés publiés par le Ministère. Les dossiers de production pour 1983-1984 sont au nombre de 188.

Parmi ceux-ci, il faut mentionner les textes et les documents audio-visuels destinés à soutenir et à promouvoir les divers programmes et services offerts par le Ministère — et particulièrement ceux qui s'inscrivaient dans le cadre du plan de relance économique du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, la Direction a entretenu des relations de presse soutenues au plan national en organisant des conférences et des rencontres d'information à l'intention des médias et en suscitant de nombreux publi-reportages et entrevues. Elle a également apporté un support technique à des journalistes dont les reportages sur des secteurs industriels québécois ont pu contribuer à la réalisation d'objectifs majeurs du Ministère.

Dans le cadre de sa restructuration, la Direction s'est dotée de ressources chargées de renforcer l'ac-

tion de communication dans toutes les régions du Québec et d'apporter un support technique lors des tournées ministérielles. Une programmation détaillée ainsi que des stratégies particulières de communication ont été élaborées pour 1984-1985.

Le personnel de la Direction a préparé et diffusé dans la presse écrite du Québec et de l'étranger des messages publicitaires destinés à faire connaître certains programmes d'aide aux entreprises. Il a aussi organisé la participation du Ministère à une cinquantaine d'expositions industrielles et commerciales tant au Québec qu'à l'étranger.

Par ailleurs, la Direction a mis sur pied un journal interne mensuel rejoignant tous les employés du Ministère en poste à Québec, à Montréal, en région et à l'étranger.

Enfin, de concert avec les autres directions, elle a élaboré et mis en oeuvre un plan de relations avec les citoyens.

Recherche et planification

La Direction générale de la recherche et de la planification

La D.G.R.P. a pour responsabilités de fournir les éléments de connaissance permettant aux autorités du Ministère et des directions générales:

— de déterminer les orientations et les objectifs de développement en matière d'industrie, de commerce, de tourisme et de tertiaire-moteur pour le Québec et ses régions;

— de mettre en oeuvre des programmes appropriés;

— de coordonner les politiques en matière d'industrie, de commerce, de tourisme et de tertiaire-moteur avec les autres ministères et le gouvernement fédéral.

De façon plus spécifique et en collaboration avec les autres directions concernées, la D.G.R.P.:

— participe à l'évaluation périodique des résultats des programmes en regard des objectifs poursuivis et de l'évolution de la situation économique;

— renseigne les autorités du Ministère sur l'évolution de la situation de l'économie québécoise et l'impact potentiel des changements qui s'y produisent;

— analyse les différentes interventions gouvernementales concernant les secteurs sous la juridiction du Ministère et élabore des propositions d'action ou d'intervention; à la demande du sous-ministre, elle assure la coordination de certains dossiers, notamment des relations entre le M.I.C.T. et les autochtones.

Sur le plan administratif, la D.G.R.P. est constituée de quatre directions: Études économiques, Études sectorielles, Études en relations économiques internationales et Analyse des politiques et des programmes.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1984

Administrateurs	5
Professionnels	26
Employés de bureau	15
Total	**46**

La Direction des études économiques

Le mandat de cette Direction est double. D'une part, elle doit analyser l'évolution des principales variables des secteurs sous la responsabilité du Ministère et en dégager l'impact potentiel sur les entreprises et les secteurs concernés. À cette fin, elle étudie la situation conjoncturelle de l'économie du Québec (en particulier des secteurs relevant de la juridiction du M.I.C.T.) et en suit l'évolution par rapport à la situation économique canadienne et internationale.

Elle doit d'autre part, à partir de l'analyse de la situation du Québec, identifier les principaux problèmes auxquels l'économie est confrontée et les opportunités qui s'y offrent, préciser ceux et celles qui nécessiteraient des recherches plus spécifiques ou une action gouvernementale.

Principales réalisations en 1983-1984

Parmi les études réalisées cette année par la Direction, mentionnons les suivantes:

— Situation économique, 1983

— Situation économique, à la mi-année, 1984

— Investissements au Québec en 1984 — Faits saillants, mars et septembre 1983

— Situation économique dans les pays de l'O.C.D.E., aux U.S.A., au Canada en 1983 et perspectives pour 1984

— Situation de l'emploi (mensuel)

— Économie du Québec en 1983-1984, facteurs dominants de la reprise et de ses hésitations

La Direction des études sectorielles

Le mandat de cette Direction consiste à:

— réaliser des études sur les secteurs de l'économie qui sont sous la responsabilité du Ministère dans le but de connaître leur évolution, leurs forces et leurs faiblesses, et de proposer des orientations de développement;

— réaliser des études de fond sur les caractéristiques de la structure industrielle québécoise pour identifier les moyens de la renforcer;

— procéder à l'évaluation des retombées, sur l'ensemble de l'économie, de l'implantation de nouvelles entreprises ou de l'expansion (ou la fermeture) d'une entreprise existante;

— procéder à la mesure de l'impact sur les secteurs sous la juridiction du Ministère de l'application de nouvelles politiques environnementales, énergétiques, etc.

Principales réalisations en 1983-1984

Les documents les plus importants produits par la Direction au cours de l'année ont été les suivants:

— L'industrie québécoise du matériel médical jetable: description et analyse

— L'industrie des isolants pour bâtiments au Québec: analyse et perspectives

— Besoins en équipement dans l'industrie de la transformation du poisson

— L'industrie de membranes de toiture asphaltées: description et analyse

— L'industrie des ferro-alliages

La Direction des études en relations économiques internationales

Le mandat de cette Direction consiste à:

— participer avec les ministères des Affaires intergouvernementales et du Commerce extérieur à l'élaboration de la politique commerciale québécoise, particulièrement pour tout ce qui concerne les secteurs et domaines de responsabilité du Ministère;

— effectuer la recherche économique sur toute situation internationale, toute politique des organismes internationaux ou toute décision de politique commerciale du gouvernement fédéral et des pays étrangers qui peuvent avoir des conséquences sur l'activité industrielle du Québec, sur ses échanges de biens manufacturés avec l'extérieur ou sur les autres champs d'activité dont le Ministère a la responsabilité, comme la politique d'achat;

— évaluer l'impact économique de ces événements ou de toute modification de politique commerciale et tarifaire sur un secteur industriel donné ou sur une entreprise en particulier pour faire les recomandations nécessaires en vue de la défense des intérêts du Québec;

— réaliser des études économiques sur divers aspects de la structure et de l'évolution des échanges de produits manufacturés du Québec;

— fournir aux autorités et professionnels du Ministère toute l'information nécessaire sur les tarifs canadiens et étrangers, sur les accords internationaux ou tout autre aspect des relations économiques internationales.

Principales réalisations en 1983-1984

La Direction a notamment produit les études suivantes:

— Analyse de l'environnement international en 1983

— Structure des importations allemandes

— Les échanges compensés

Elle a aussi réalisé plusieurs monographies décrivant les échanges du Québec et du Canada avec différents pays.

La Direction de l'analyse des politiques et des programmes

Le mandat de cette Direction consiste à:

— analyser les programmes d'aide aux entreprises relevant du M.I.C.T. ou de ses sociétés d'État, suggérer des modifications à ces programmes ou en élaborer de nouveaux afin d'améliorer l'efficacité de l'action du Ministère auprès des entreprises;

— analyser et évaluer l'impact des diverses mesures gouvernementales, législatives et réglementaires susceptibles d'affecter la croissance des entreprises dans les secteurs sous la responsabilité du M.I.C.T. et faire des recommandations afin d'atténuer les effets négatifs de ces mesures sur la clientèle du Ministère;

— analyser les problèmes internes et les besoins de l'entreprise québécoise dans le but de permettre au Ministère de préciser ses orientations et de planifier ses interventions dans le développement de l'entreprise;

— réaliser différentes analyses économiques à la demande des autorités du M.I.C.T.

Principales réalisations en 1983-1984

La Direction a procédé à l'analyse du programme Gestion-marketing et des programmes UNI-PME. Elle a également produit une évaluation sommaire de l'impact du salon « Sous-traitance transport 83 ». Elle a aussi cherché à évaluer l'opportunité d'un programme d'Épargne tourisme.

Par ailleurs, la Direction s'est penchée sur deux lois: la Loi 17 et ses règlements, et la Loi 42,

relative à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (C.S.S.T.). Elle a aussi analysé certaines interventions particulières de la C.S.S.T. (camelots, transport maritime, etc.).

Mentionnons enfin certaines réalisations de la Direction, comme sa participation à la préparation du Plan d'organisation des structures de la Direction générale, sa collaboration à la mise en place du Fonds de solidarité et la coordination de dossiers pour différents sommets régionaux.

Développement de l'industrie manufacturière et commercialisation des produits

L'objectif de ce programme est de favoriser le développement des industries québécoises, tant manufacturières que commerciales, de les rendre plus concurrentielles, entre autres par l'augmentation de leur productivité et de leur rentabilité. Il comprend quatre éléments: Politiques et stratégies sectorielles, Services aux entreprises manufacturières et aux commerces, Infrastructure d'accueil à l'industrie et Normalisation.

Le premier relève de la Direction générale de l'industrie, et les trois suivants de la Direction générale des services aux entreprises.

Politiques et stratégies sectorielles

La Direction générale de l'industrie

Le mandat de la Direction générale de l'industrie est de suivre l'évolution de chaque secteur industriel (à l'exception de ceux dont la responsabilité a été spécifiquement confiée à un autre ministère à vocation économique), de manière à en dégager des orientations et des possibilités de développement pour le Québec et en faire la promotion; de proposer des politiques, programmes et mesures gouvernementales propres à en stimuler l'expansion ou la consolidation et administrer les programmes qui lui sont confiés.

Afin d'être en mesure de s'acquitter de ses responsabilités de façon adéquate, la Direction générale se doit de développer une connaissance approfondie et concrète de chacun des secteurs industriels, par la réalisation ou la commandite des études requises et par le maintien de contacts étroits avec les entreprises, les associations industrielles et les autres intervenants au niveau des divers secteurs industriels.

Le mandat de la Direction générale se concrétise donc par la réalisation des activités suivantes:

— l'étude de l'évolution des secteurs industriels afin d'en diagnostiquer les problèmes et d'en évaluer les perspectives d'avenir et les possibilités d'expansion au Québec;

— les analyses visant à définir des objectifs et des orientations sectorielles de développement industriel et à proposer au Ministère et au Gouvernement des politiques et des stratégies d'intervention pour promouvoir la croissance des secteurs industriels ou rationaliser leur activité sur une base plus compétitive;

— l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes et de mesures d'aide afin de stimuler la croissance ou de consolider et rationaliser l'activité de certains secteurs industriels;

— les analyses ayant pour objet d'identifier et d'évaluer les possibilités de réalisation de projets spécifiques susceptibles de se traduire par:

a) une activité de fabrication nouvelle ou additionnelle au Québec;

b) une activité d'exportation nouvelle ou additionnelle hors du Québec;

c) l'exportation d'une technologie plus moderne et plus efficace par les entreprises manufacturières du Québec, et l'organisation des moyens requis ou appuis techniques à la mise en oeuvre de tels moyens pour promouvoir la réalisation de ces projets;

— les avis et conseils aux autorités gouvernementales, à divers services gouvernementaux, aux chefs d'entreprise et aux autres agents économiques concernés par le développement industriel;

— l'accueil d'investisseurs étrangers et la promotion d'investissements manufacturiers.

Ces six blocs d'activité de la Direction générale s'appuient tous sur la connaissance sectorielle et leur réalisation a souvent pour objectif et toujours pour conséquence d'élargir et d'enrichir cette connaissance qu'on veut la plus concrète et la plus complète possible.

La Direction générale est donc clairement tournée vers l'étude, l'analyse et la réflexion prospective de la réalité industrielle. Elle ne se désintéresse toutefois pas de l'action, mais les initiatives qu'elle peut prendre tiennent compte du mandat spécifique des autres agents de développement industriel, qu'ils oeuvrent dans les autres directions du Ministère, dans d'autres ministères ou dans les sociétés d'État à vocation économique.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1984

Administrateurs	18
Professionnels	74
Employés de bureau	47
Total	**139**

Principales réalisations en 1983-1984

Programmes d'aide à l'industrie

L'objectif du Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels est de permettre à des entreprises de progresser plus facilement et plus rapidement vers la concrétisation de projets jugés particulièrement intéressants en raison du dynamisme des marchés. La participation financière du Ministère prend la forme d'une subvention généralement égale à 50 % du coût des études de faisabilité technique et économique, de localisation, de marché, de modernisation ou de réorientation d'activités de production.

Au cours de l'exercice, un montant de 450 000 $ a été engagé, dans le cadre de ce programme, à l'égard de 20 projets. Un nombre à peu près égal de projets étaient en négociation à la fin de l'exercice.

Les programmes d'aide à la création d'associations sectorielles et aux activités de ces associations visent à aider les industriels d'un même secteur à se regrouper dans le but de promouvoir leurs intérêts économiques et commerciaux et à favoriser ainsi le développement de l'ensemble de leur secteur d'activité. Dans le cadre de ces programmes, 21 subventions ont été versées ou autorisées.

Sur recommandation de la Direction générale, le Ministère a signé une entente avec le Centre d'innovation industrielle de Montréal en vertu de laquelle il accepte d'assumer 50 % des coûts qu'aura à encourir une entreprise pour faire évaluer par le C.I.I.M. le succès potentiel d'un nouveau produit qu'elle s'apprête à lancer. Le coût d'une telle évaluation étant fixé à 500 $, le Ministère verse une subvention de 250 $ aux entreprises qui se prévalent de ce service.

Activité conseil

On remarque une augmentation soutenue des avis et conseils depuis quatre ans, tendance qui se poursuit malgré les compressions budgétaires. Ainsi, la Direction générale a produit, en 1983-1984, 3 242 avis écrits représentant près de 16 000 heures de travail. Pour satisfaire les seules demandes recueillies au cours de 19 000 consultations brèves, il aura fallu quelque 8 800 heures/personne, soit plus du quart de l'ensemble des ressources humaines disponibles à la Direction générale.

Tableau 1A
Demandes d'information ou d'avis réparties selon les requérants

Provenance	Demandes		Temps-réponse	
	Nombre	%	Heures	%
— Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme	1 450	44,7	5 446	34,5
• Ministre, sous-ministres, secrétaire	341		1 975	
• Direction générale de l'industrie (inter-directions)	858		2 381	
• Direction générale des services aux entreprises	59		250	
• Bureau d'examen des investissements étrangers	85		373	
• Direction générale de la recherche et de la planification	34		119	
• Secrétariat de la commission permanente et interministérielle des achats	73		348	
— Sociétés d'État rattachées au MICT	466	14,4	3 303	21,0
• Société de développement industriel	353		2 834	
• Autres	113		469	
— Autres ministères et organismes du gouvernement du Québec	449	13,8	2 330	14,8
• OPDQ (Programme expérimental de création d'emplois communautaires)	147		938	
• Ministère du Commerce extérieur	89		403	
• Autres	213		989	
— Ministères et organismes du gouvernement du Canada[1]	46	1,5	190	1,2
— Entreprises et associations industrielles	630	19,4	3 580	22,7
— Autres requérants NCA	210	0,2	909	5,8
Total	**3 242**	**100,0**	**15 758**	**100,0**

Note explicative
1 Comprenant la participation à certains comités et groupes de travail.

Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

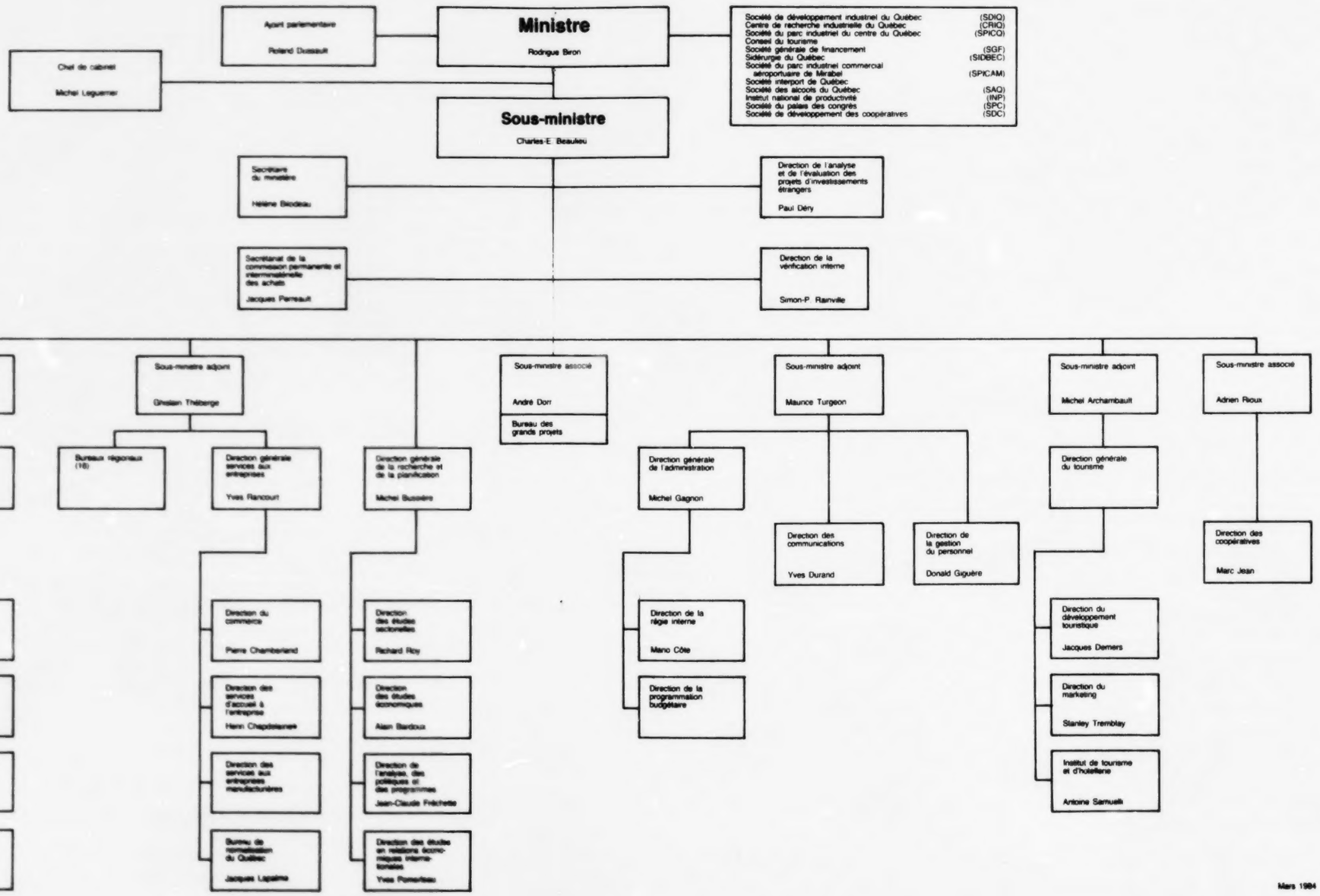

* Par intérim

Mars 1984

Tableau 1B
Demandes d'information ou d'avis réparties par direction répondante

Direction répondante	Nombre de demandes	%	Temps-réponse	%
Direction de la coordination et des programmes	652	20,1	1 385	8,9
Direction de la chimie et de la transformation des ressources	536	16,5	3 688	23,4
Direction des biens d'équipement	1 407	43,4	7 270	46,0
Direction des biens de consommation	647	20,0	3 415	21,7
Total	**3 242**	**100,0**	**15 758**	**100,0**

Tableau 2A
Consultations brèves réparties selon les requérants

	Demandes*	
Provenance	Nombre	%
— **Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme**	4 964	26,1
• Ministre, sous-ministres, secrétaire	586	
• Direction générale de l'industrie (inter-directions)	2 460	
• Direction générale des services aux entreprises	1 006	
• Bureau d'examen des investissements étrangers	129	
• Direction générale de la recherche et de la planification	426	
• Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats	357	
— **Société d'État rattachées au MICT**	1 901	10,0
• Société de développement industriel	773	
• Autres	1 128	
— **Autres ministères et organismes du gouvernement du Québec**	3 127	16,4
• OPDQ (Programme expérimental de création d'emplois communautaires)	272	
• Ministère du Commerce extérieur	852	
• Autres	2 003	
— **Ministères et organismes du gouvernement du Canada**	616	3,3
— **Entreprises et associations industrielles**	6 326	33,3
— **Autres**	2 077	10,9
Total	**19 011**	**100,0**

* La DGI considère que le temps moyen consacré à remplir chaque demande est d'une demi-heure, sauf pour la Direction de la coordination et des programmes, où ce temps est estimé à 10 minutes pour tenir compte des activités propres au Centre de documentation et d'information. Les consultations brèves ont donc requis 8863 heures de traitement pour l'ensemble de la DGI.

Tableau 2B
Consultations brèves réparties par direction répondante

Direction répondante	Nombre de demandes	%
Direction de la coordination et des programmes	1 928	10,2
Direction de la chimie et de la transformation des ressources	2 051	10,8
Direction des biens d'équipement	8 486	44,6
Direction des biens de consommation	6 546	34,4
Total	**19 011**	**100,0**

La Direction de la coordination et des programmes

Rapports soutenus avec les associations industrielles sectorielles.

La DGI favorise la création et le développement d'associations industrielles sectorielles auxquelles elle offre une assistance professionnelle et financière. Notons que le versement de telles subventions peut être poursuivi pendant les quatre premières années d'opération. En 1983-1984, des subventions totalisant près de 150 000 $ ont été versées à neuf associations afin de faciliter leur mise sur pied ou le démarrage de leurs activités. Ces associations sont les suivantes:

— le Conseil de l'industrie électronique du Québec;

— l'Association des fabricants de matériel agricole;

— l'Association des charbonniers et briquetiers du Québec;

— l'Association de l'industrie de la maçonnerie du Québec;

— l'Association québécoise de l'industrie du nautisme;

— l'Association des sous-traitants de l'industrie aérospatiale;

— le Groupement provincial de l'industrie du médicament;

— l'Association des laboratoires indépendants de surfaces ophtalmiques;

— l'Association professionnelle des fabricants d'enseignes du Québec.

Par ailleurs, treize subventions totalisant près d'un demi-million de dollars et destinées à des activités spécifiques ont été accordées aux associations suivantes:

— l'Association des manufacturiers d'équipement électrique et électronique;

— l'Association canadienne de commerce de fourrure (Québec) Inc.;

— l'Association des fabricants d'éléments de maçonnerie en béton;

— l'Association Béton Québec;

— l'Association québécoise des fabricants de tuyau en béton;

— la Société québécoise des manufacturiers d'habitations;

— l'Association de l'industrie de la maçonnerie du Québec;

— l'Association canadienne de ciment Portland, Région de Québec;

— l'Institut québécois du béton précontraint;

— l'American Foundrymen's Society;

— Vélo Québec;

— l'Association des fabricants de meubles du Québec;

— la Société des industries du plastique du Canada.

Le Service de la promotion industrielle

Le Service de la promotion industrielle a pour objectif principal de faire connaître aux promoteurs-investisseurs étrangers les avantages offerts par le Québec afin de susciter l'implantation de nouvelles entreprises manufacturières et la réalisation de projets en coparticipation avec les entreprises québécoises.

Au cours de l'exercice, le Service a cherché à réaliser le plus grand nombre de démarches de prospection à l'extérieur compte tenu des ressources disponibles, et à améliorer l'accueil au Québec des investisseurs étrangers et le suivi de leurs dossiers.

Prospection hors du Québec

Les activités de prospection furent entreprises et réalisées dans le but de promouvoir les avantages comparatifs du Québec auprès d'une clientèle-cible localisée dans divers pays industrialisés. Cette prospection fut orientée principalement vers les industries de technologie moderne et les autres secteurs de développement identifiés notamment dans le Virage technologique.

Ainsi, deux séminaires de promotion orientés vers les entreprises de l'industrie électronique furent réalisés aux États-Unis, le premier à Santa Clara en Californie, le second à Boston. Un troisième, présenté à Nuremberg, en Allemagne, était dirigé vers une clientèle d'entreprises de taille moyenne oeu-

vrant dans la fabrication de machinerie et d'équipements.

Par ailleurs, cinq activités de prospection ont été réalisées sur les sites de foires internationales, soit le Salon de l'innovation technologique en Belgique, le Salon international des techniques et énergies du futur (SITEF) et Interchimie en France, Promotech à Montréal et Wescon en Californie.

De plus, sept missions furent effectuées au Canada, aux États-Unis, en Europe et au Japon pour rejoindre des entreprises-cibles. La prospection au Japon visait principalement l'industrie de l'automobile et des pièces et fut réalisée dans le cadre du Tokyo Motor Show.

Au cours de l'exercice, des commissaires industriels ont été invités par le Service de la promotion industrielle à participer à la réalisation de certaines activités hors du Québec, ceci dans le double but d'améliorer l'efficacité de la prospection et de créer une synergie des activités de promotion originant du Québec.

Accueil de dossiers d'investissement

La sous-utilisation des capacités de production dans les pays industrialisés a continué d'affecter le nombre de dossiers d'investissement accueillis au Québec durant l'exercice. En général, les grandes sociétés industrielles, dont les bilans se ressentent des effets de la récession, ont retardé l'introduction des nouveaux projets d'expansion. Cependant les PME ont continué d'explorer les possibilités d'aller de l'avant avec leurs projets.

Au total, le Service a accueilli 148 dossiers d'investissement en 1983-1984, comparativement à 190 l'année précédente. Les dossiers en provenance de l'Europe représentent 53 % du total; 42 dossiers viennent de France, essentiellement le même nombre que l'année dernière. Une diminution marquée est notée dans les dossiers en provenance de l'Allemagne, la lenteur de la relance de l'économie européenne étant principalement responsable de cette diminution. Le nombre de dossiers américains a chuté de 10 pour s'établir à 21, et les dossiers venant d'ailleurs au Canada sont passés de 37 à 39, en partie, vraisemblablement, grâce à la politique d'achat.

Plus de 70 % des dossiers d'investissement concernent des industries de biens d'équipement (72 dossiers) ou des industries de la chimie et de la transformation des métaux (35). Les 21 dossiers relatifs aux industries de biens de consommation représentent quant à eux près de 15 % de l'ensemble.

Coordination de projets

Avant l'implantation d'une usine ou la réalisation d'un projet en coparticipation, le suivi du dossier s'étend sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Le dépôt d'une demande à l'Agence d'examen de l'investissement étranger, au ministère de l'Expansion industrielle régionale ou à la Société de développement industriel constitue une étape importante dans ce processus. La coordination active du Service de la promotion industrielle se poursuit à ce stade afin d'aider l'investisseur à aplanir tout obstacle à la réalisation de son projet.

Les projets réalisés en 1983-1984 auxquels le Service a apporté une contribution sont ceux des sociétés suivantes: Bell Helicopter Textron; Cotechna Inspection S.A.; Dutoy-Lefebvre; Ehrlich Pharma; Ericson Blinds Ltd.; Paramax Inc.; Sofic Ltée; TIE Communications Inc.; Canadoil Forge Ltée; Peabody International Corp. et Établissements P.J. Guene S.A. Ces projets impliquent des investissements totaux de plus de 350 millions de dollars et la création de 3 084 emplois.

Outre ces projets ayant atteint la phase de réalisation, le Service comptait au 31 mars 1984 onze projets à l'étape de la coordination. Ces projets impliquent des investissements de 73 millions de dollars et la création de 488 emplois.

Outils de promotion

En vue d'améliorer ses outils de promotion, le Service a produit un nouveau dépliant promotionnel et terminé la mise à jour d'un document audiovisuel sur les facteurs de localisation. Il a également travaillé à la préparation de 7 fascicules sur les facteurs de localisation, dont 4 devraient être complétés prochainement. Enfin, il a collaboré à la conception du nouveau centre d'accueil des industriels à Montréal.

Le Service de la coordination

Le Service de la coordination a pour mandat de concrétiser les interventions multisectorielles de la Direction générale auprès des ministères, directions ou intervenants à vocation supra-sectorielle; d'évaluer les impacts de certaines actions de la Direction générale; de proposer des mesures destinées à optimiser son rendement; d'assurer des services de support, notamment au niveau de la programmation des activités, de l'information de gestion et de la concertation interdirections.

Relations avec les directions du Ministère et ses organismes affiliés

La mise en application des nouveaux programmes de la Société de développement industriel au cours de l'année a accentué l'intensité de la collaboration entre la SDI et la Direction générale. Le Service a été appelé à confirmer avec la SDI de nouveaux modes de fonctionnement spécialement pour le programme PARIQ et pour le Programme d'aide à l'investissement manufacturier. Il a négocié avec la SDI, le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Énergie et des Ressources des amendements à la réglementation de quatre programmes de la SDI afin de rendre certaines entreprises de recyclage admissibles aux mêmes avantages que ceux consentis aux entreprises manufacturières.

Relations avec les autres ministères et organismes provinciaux

Dans le cadre de la programmation 1984-1985 du ministère des Affaires intergouvernementales du Québec, le Service a coordonné la présentation de plus de 24 projets de missions à destination de la France et de divers pays.

Par ailleurs, l'avènement du ministère du Commerce extérieur a nécessité le rajustement de certains modes de fonctionnement, compte tenu du nouveau partage des responsabilités. Le domaine des accords technologiques a fait notamment l'objet de discussions avec le nouveau ministère et le Centre de recherche industrielle du Québec (C.R.I.Q.) en vue d'en arriver à un protocole d'entente.

Le Service a continué à coordonner l'émission de tous les avis sectoriels du Ministère en rapport avec le Programme expérimental d'emplois communautaires (PECEC). Le nombre de demandes est passé à 154, soit une augmentation de 93 % par rapport à l'année précédente.

Le Service a aussi coordonné les demandes d'avis sur 39 projets du Programme expérimental de soutien à l'emploi scientifique (PESES) du ministère de la Science et de la Technologie.

Cette année, la DGI a de nouveau participé à l'enquête annuelle sur les déséquilibres de main-d'oeuvre.

Par ailleurs, le Service a participé activement au Sommet sur la récupération et le recyclage du papier et du verre et a préparé les modifications pertinentes à la réglementation de certains programmes. La DGRP assure l'interface sur tous les autres aspects des relations MICT-MENVIQ.

Développement des ressources humaines

En collaboration avec la Direction de la gestion du personnel, le Service a réalisé six activités de groupe totalisant près de 200 jours/personne pour les professionnels et les fonctionnaires. Des activités individuelles ont aussi requis une cinquantaine de jours/personne. De plus, une session d'accueil améliorée a été tenue et un plan beaucoup plus vaste est en préparation pour l'an prochain. Enfin, les cadres ont participé à une activité de groupe de deux jours sur la gestion en période de rareté des ressources.

La Direction de la chimie et de la transformation des ressources

Les travaux de cette Direction sont axés sur l'analyse des secteurs dont elle a la responsabilité et sur l'assistance aux projets d'implantation qui en découlent. Les études et documents qu'elle prépare sont surtout diffusés auprès des agents gouvernementaux de développement industriel.

Le Service des produits métallurgiques

Dans l'industrie de la fonderie des pièces moulées, les efforts ont été orientés dans la foulée du Profil du secteur des métaux ferreux, réalisé au cours du précédent exercice. Ainsi, pour contrer les principales difficultés de cette industrie, le Service a, entre autres:

— diffusé les résultats de l'étude par la présentation de quatre conférences aux associations et industries du secteur;

— apporté une aide financière substantielle à l'American Foundrymen's Society dans le cadre d'un programme de formation des employés;

— collaboré avec l'Association des fondeurs du Québec et le ministère de l'Environnement pour résoudre de façon acceptable un problème de liquidation des résidus solides de fonderie dans la région immédiate de Montréal.

L'industrie des ferro-alliages passe par une étape de rationalisation au niveau mondial qui n'épargne pas les usines installées au Québec. La situation devenant suffisamment problématique, le Service a, de concert avec la DGRP, établi le profil et analysé l'impact socio-économique du secteur dans le but d'établir dans quelle mesure le Gouvernement devrait intervenir pour aider cette industrie. Des projets spécifiques d'entreprises du secteur ont aussi suscité des interventions diverses quant à l'approvisionnement en énergie, à la protection de l'environnement, à la fabrication de nouveaux produits, à la modernisation ou à la venue d'investisseurs potentiels.

Un support technique appréciable a été maintenu auprès du ministère de l'Environnement dans la perspective d'amener les entreprises du secteur de l'industrie du cuivre à réduire leurs émissions atmosphériques nocives à l'environnement. Des stratégies d'intervention ont été élaborées à partir d'un effort de concertation des ministères de l'Environnement, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et de l'Énergie et des Ressources et ont débouché sur des négociations avec les entreprises.

Une première évaluation de l'industrie du traitement de surface des métaux a permis de constater que près de 150 petites et moyennes entreprises oeuvrent dans ce secteur industriel au Québec à l'intérieur de sept sous-secteurs d'activités. Un répertoire identifiant les principales caractéristiques des entreprises et secteurs d'activités a été publié.

La mise sur pied par Hydro-Québec d'un programme de rabais tarifaires temporaires pour les consommateurs industriels de 150 mégawatts et moins, la reprise modérée de l'économie et l'annonce du plan de relance du Gouvernement ont eu pour effet d'accroître les activités de façon tangible dans les secteurs grands consommateurs d'électricité. Ainsi, une aide significative a été apportée au Service de la promotion industrielle pour définir une stratégie de promotion de l'électricité auprès d'industries grandes consommatrices. De plus, une revue des secteurs industriels de la métallurgie et de la chimie minérale a été complétée afin d'identifier leur potentiel de développement au Québec et de proposer aux autorités les critères devant guider l'attribution de contrats d'électricité avantageux.

Le Service de la chimie organique

Le Service a publié en début d'année un Répertoire des entreprises du plastique qui a connu un énorme succès dans le milieu. L'étude sectorielle globale de l'industrie des fabricants de produits en plastique, ainsi que la monographie sur l'industrie des moules destinés aux plastiques ont été approuvés pour publication, de sorte qu'elles pourront être distribués au début du prochain exercice.

Dans le secteur de la pétrochimie, la situation précaire de Pétromont, producteur d'oléfines de Montréal, a continué d'être des plus préoccupantes en 1983-1984. Une entente Québec-Canada a été conclue en vue de procurer à Pétromont une aide à court terme pour 1983 et 1984, sous la forme d'une contribution remboursable totale de 50 millions de dollars (la part du Québec étant de 25 millions de dollars). Tout en administrant cette aide financière, le Service a continué ses efforts en vue de dégager une solution définitive au problème de la pétrochimie québécoise.

Ainsi, il a coordonné les discussions et rédigé les conclusions constituant la proposition du Québec relativement au Centre pétrochimique montréalais dans le contexte pétrochimique canadien. Ce mémoire a été présenté au Groupe de travail canadien sur la pétrochimie le 18 octobre 1983 par les représentants autorisés du MICT et du MER.

De plus, le Service a poursuivi ses interventions auprès des principaux intéressés de la pétrochimie secondaire afin de tenter de minimiser l'impact sur leurs approvisionnements que pourraient avoir les difficultés actuelles de Pétromont. Enfin, en plus de certaines études préliminaires relatives à la question des approvisionnements en GPL du Centre pétrochimique montréalais et à la faisabilité d'un complexe VCM-PVC à Montréal, le Service a réalisé, à la demande du Bureau des grands projets, un survol du secteur du coke de pétrole.

Les deux principaux obstacles à l'innovation dans les entreprises de produits pharmaceutiques et vétérinaires du Québec étant l'existence de licences obligatoires au Canada et la méthode actuelle de fixation des prix des médicaments remboursés par le Gouvernement, le Service a consacré des efforts importants à ces deux dossiers.

Dans le cas des licences obligatoires, ses démarches ont abouti à l'adoption par le Conseil des ministres, le 8 mars 1984, d'une position qui rejoint sensiblement celle qui était mise de l'avant par l'Association canadienne des industries du médicament.

Quant à la méthode de fixation des prix, les efforts du Service ont permis au Comité MICT-MAS, mis sur pied à son initiative, d'obtenir du Conseil des ministres le mandat nécessaire pour approcher les différents intervenants (fabricants, grossistes, pharmaciens) en vue de l'implantation d'une méthode alternative qui serait basée sur le coût d'acquisition des médicaments.

Par ailleurs, le Service a organisé et tenu, à l'automne 1983 et au printemps 1984, deux tables rondes dans le secteur pharmaceutique innovateur; celles-ci se voulaient un lieu d'échange et de concertation de différents intervenants industriels et gouvernementaux (Régie de l'assurance-maladie du Québec, ministère des Affaires sociales, Conseil consultatif de pharmacologie, MICT); elles ont connu un vif succès.

Les demandes d'avis et les démarches de concertation ont été très nombreuses cette année dans le nouveau secteur des bioindustries. Le Service a continué de représenter officiellement le Ministère dans le cadre de la mission de consultation sur les biotechnologies, présidée par le ministère de la Science et de la Technologie. Par ailleurs, le

conseiller sectoriel a été nommé, en octobre dernier, membre du Comité des biosciences du Conseil de la science et de la technologie après y avoir oeuvré quelques mois à titre d'observateur.

Le Service a également été associé, jusqu'au dépôt du rapport de la firme Legault, Grysole et Associés, à certains travaux du groupe mis sur pied dans le cadre de la récupération de l'équipe de recherche Ayerst. Finalement, le conseiller sectoriel a participé, à l'automne 1983, à une mission exploratoire d'industriels au Japon sur la biotechnologie.

Le Service de la chimie inorganique

Dans l'industrie des papiers transformés, une étude sur l'industrie des matériaux servant à la fabrication de toitures a été publiée en collaboration avec la DGRP. Elle fait ressortir le besoin de réorienter la production vers de nouveaux matériaux permettant d'accroître les parts de marché.

Dans l'industrie de la chimie inorganique, mentionnons d'abord l'industrie du bioxyde de titane. En raison des préoccupations du ministère de l'Environnement à son égard et de son importance pour le Québec, la DGRP et la DGI ont réalisé une étude économique. La DGI a également suivi de près un projet de recherche au Centre de recherche minérale du Québec, réalisé pour le compte d'une entreprise du secteur privé et visant à trouver un moyen d'éviter la pollution des cours d'eau par les usines.

Dans le secteur du ciment et de la chaux, les quatre cimenteries québécoises ont été sensibilisées à la nécessité de se regrouper sous forme de consortium pour faciliter l'exportation de leurs produits. Cette stratégie, élaborée à la Direction générale, permettrait d'absorber les surplus de capacité de la production québécoise par une mise en marché structurée. Les dirigeants des entreprises sont sur le point de s'entendre sur les derniers éléments requis pour la formation de ce consortium.

Dans le secteur des fertilisants azotés, des études préliminaires ont eu lieu entre la firme française CDF Chimie et les partenaires québécois. Une étude de faisabilité suivra bientôt.

Une opportunité d'investissement avait déjà été identifiée dans le secteur du peroxyde d'hydrogène au cours de travaux antérieurs. Plusieurs sociétés ont été sensibilisées au très grand intérêt que le Québec porte à un tel projet. Ces démarches pourraient porter fruit dans les prochains mois.

Plusieurs projets ont été évalués afin de déterminer l'impact de la tarification électrique sur la rentabilité des usines de chlorate de sodium. À ce jour, deux projets d'expansion ont été entrepris au Québec et un énoncé de politique visant à protéger l'équilibre du secteur a été émis.

La Direction des biens d'équipement

Le Service des équipements de transport

En 1983-1984, le Service a continué à déployer maints efforts pour favoriser l'implantation d'au moins un fabricant d'hélicoptères au Québec. Il a évalué les propositions qui furent soumises au gouvernement fédéral et qui ont débouché sur la signature, en octobre 1983, d'une entente de principe sur la venue de Bell Helicopter au Québec. Puis il a participé aux négociations qui ont conduit à la signature d'une entente finale entre Bell et le gouvernement fédéral et coordonné les négociations qui ont permis de conclure une entente entre Bell et le Québec. Enfin il a suivi de près le dossier de la modernisation ou du remplacement des hélicoptères militaires canadiens pour s'assurer qu'il débouchera sur des retombées économiques importantes.

Par ailleurs, le Service a collaboré avec l'Association des sous-traitants de l'industrie aérospatiale en organisant une mission d'échange et de coopération avec les associations homologues européennes et lui a fourni un support logistique pour organiser certaines activités. Le Ministère a aussi subventionné l'Association pour l'aider à couvrir les frais d'opération de sa deuxième année d'existence.

Dans le domaine du matériel de transport urbain et ferroviaire, il faut souligner la publication du Répertoire des fournisseurs de produits et services.

Dans le domaine des pièces et équipements maritimes et offshore, le Service a participé, de concert avec d'autres intervenants gouvernementaux et privés, à l'organisation de missions et de rencontres qui ont permis de développer et de raffermir dans ce milieu les contacts susceptibles de déboucher sur des occasions d'affaires.

Par ailleurs, le Service a contribué à préparer plusieurs interventions ministérielles dans le dossier de l'automobile. Il a suscité chez quelques entreprises un intérêt pour des projets d'ateliers flexibles de fabrication de pièces. Dans le cadre de la politique d'achat, il a travaillé à plusieurs dossiers en vue d'optimiser au Québec les retombées industrielles découlant des achats gouvernementaux de véhicules.

Le Service a également participé à l'organisation et à l'animation de 15 séances régionales d'information tenues en marge du salon « Sous-traitance Transport '83 », ainsi qu'à l'événement lui-même. Quelque 500 personnes ont participé aux séances et plus de 600 entreprises au salon. Le Service a assuré le suivi auprès de tous les donneurs d'ordre présents au salon et appuyé les démarches de plusieurs sous-traitants désireux d'obtenir des commandes ou intéressés par de nouvelles occasions de fabrication.

Après avoir contribué à la réalisation du rapport « Les voies de l'avenir », le Service a travaillé activement à la préparation du colloque-consultation de novembre 1983 sur la recherche-développement en transport. Cet événement a donné lieu à des engagements interministériels que le Service s'emploie à mettre en oeuvre.

Le Service de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage

Au cours de l'exercice, une étude sectorielle sur le matériel de mines et carrières a été publiée et est sur le point d'être distribuée. Le Service a par ailleurs collaboré à l'organisation d'un colloque sur la « Productivité minière » qui s'est tenu à l'Université de Montréal au début de mars 1984. Les discussions ont clairement démontré que la survie de l'industrie minière est liée à la mécanisation des opérations à tous les stades de l'exploitation.

En plus d'assister dans leurs projets plusieurs fabricants de machinerie pour l'exploitation agricole, le Service a apporté un support constant à l'Association des fabricants de matériel agricole du Québec (AFMAQ) pour la réalisation de plusieurs dossiers.

Dans le domaine de la machinerie pour l'exploitation et la transformation des produits du gaz et du pétrole, le Service a poursuivi la préparation d'un répertoire comptant plus de 800 fournisseurs québécois de biens et services à cette industrie. En collaboration avec le Bureau des grands projets, il a tenté de maximiser les retombées de plusieurs projets spécifiques (publicité sur certains projets auprès des manufacturiers, interventions visant à l'obtention de contrats par des fabricants québécois, etc.). Ce travail conjoint a permis d'identifier plusieurs interlocuteurs valables pour la réalisation d'un document d'orientation sectorielle.

Dans le domaine des machines-outils pour travailler le bois, le Service a participé à l'organisation de l'exposition « Canada/Bois 1983 » qui s'est tenue à la Place Bonaventure au mois d'octobre. Le succès de cette activité a motivé la recommandation d'un renouvellement de l'expérience en 1985. Le Ministère est invité à participer à nouveau au comité aviseur pour la prochaine exposition. D'autre part, un dossier synthèse d'information sectorielle sur les machines-outils et les accessoires pour le travail du bois a été publié.

Dans le secteur des outils coupants pour le travail des métaux, le Service a participé très activement à l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une usine d'outils de coupe pour le métal dans la région de Rock Island. Cette étude s'est révélée positive. Un projet d'implantation en coparticipation entre la compagnie Outils Coupants International Inc. et le groupe STAROBE fut élaboré et présenté au ministère de l'Expansion industrielle régionale, à la Société de développement industriel et au Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC), qui acceptèrent d'apporter une aide financière importante au projet. L'annonce officielle eut lieu à Stanstead le 17 février 1984; les travaux devraient débuter au mois d'août 1984.

Pour discuter des moyens de maximiser les retombées économiques du programme d'assainissement des eaux, une journée de consultation a été tenue en collaboration avec tous les intervenants du milieu. Un plan d'action fut élaboré à partir des recommandations des participants. Dans ce cadre, le Service a publié un répertoire de fabricants/produits québécois, enclenché la normalisation des procédures administratives d'appels d'offres en plus d'accélérer le processus de normalisation technique des systèmes de traitement. Le Service a également rédigé un document démontrant la nécessité d'instaurer des mesures incitatives à la dépollution en milieu industriel. Des résultats concrets ont été obtenus en termes de sensibilisation des intervenants à la nécessité de maximiser les retombées économiques des programmes d'assainissement.

Le Service des produits électriques et électroniques

Électronique

Le Service a collaboré étroitement avec le ministère des communications du Québec à la préparation du Sommet sur les communications en participant activement aux tables sectorielles et en déposant de nombreuses études réalisées au sein du Ministère.

Dans le cadre de la conférence de l'électronique, il a participé aux travaux préparatoires et aux rencontres de la Commission de l'expansion de l'industrie et du logiciel. Le secrétariat de cette commission est assuré par le Service, qui coordonne toutes ses réunions et activités.

L'implication du Service a été des plus intenses dans la préparation du projet d'acquisition des micro-ordinateurs scolaires. Il a présidé les travaux du comité interministériel chargé de recommander au Gouvernement les critères et le mode d'acquisition de ces appareils, dans le cadre d'une stratégie globale de développement de l'industrie de la micro-informatique au Québec.

Le Service a participé aux divers comités interministériels chargés:

a) d'acheter des systèmes bureautiques;

b) d'agréer les expériences pilotes à l'intérieur de ministères dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique de bureautique et

c) de préparer et mettre à jour la liste des entreprises manufacturières québécoises dans chaque sous-secteur de la bureautique.

Par ailleurs, il a recommandé et fait approuver, au niveau gouvernemental, le déplafonnement du programme d'aide à la recherche et à l'innovation pour les projets élaborés dans les secteurs suivants: bureautique, micro-électronique, logiciels et télécommunications. Deux projets importants d'implantation sont en voie de réalisation grâce à l'effet incitatif de cette politique d'achat gouvernemental.

Notons enfin que le Service a consenti des efforts importants pour accélérer le démarrage de la production de circuits hybrides au Québec. Pour ce faire, il a recommandé l'apport d'une aide exceptionnelle à une entreprise pour assurer la mise sur pied de ce projet dans le cadre du programme d'accélération des investissements privés.

Électricité

En raison des surplus d'électricité et de l'intention des dirigeants d'Hydro-Québec d'écouler ces surplus grâce à une politique tarifaire incitative, le Service a réalisé une étude d'impact de celle-ci sur le marché des bouilloires industrielles et sur la possibilité de fabriquer ces produits au Québec.

Le Service a collaboré étroitement, avec l'Association des manufacturiers de produits électriques et électroniques du Canada, à la préparation d'un mémoire qui a été présenté devant la Commission parlementaire sur l'énergie afin de favoriser l'utilisation de l'électricité et d'augmenter la part de cette énergie dans le bilan énergétique du Québec.

Enfin, le Service a incité une compagnie à investir dans l'implantation à Sherbrooke d'une usine pour la fabrication de systèmes de télécommande en artère.

La Direction des biens de consommation

Depuis la sanction de la Loi 29 le 22 juin 1983, le Service des permis industriels de la Société des alcools du Québec est transféré à la Direction générale de l'industrie du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. Cette décision amènera donc la création du Service de l'industrie des boissons alcooliques, qui sera rattaché à la Direction des biens de consommation.

Mentionnons par ailleurs des activités de support à des associations sectorielles, comme l'Association canadienne de l'emballage, l'Association des laboratoires indépendants de surfaces ophtalmiques, le Groupement provincial de l'industrie du médicament, l'Association des fabricants d'enseignes, l'Association des arts graphiques du Québec.

Le Service des produits du textile et de l'habillement

L'étude de l'impact du Programme de modernisation pour les industries du textile, de la bonneterie et du vêtement (PMITBV) sur l'industrie québécoise a été complétée au cours de l'exercice.

Le Service a entrepris, au cours de l'été 1983, un projet visant à répertorier tous les fabricants oeuvrant dans les secteurs sous sa responsabilité. Les secteurs couverts sont: le textile primaire; les produits finis en textile; les vêtements pour dames, pour hommes, pour enfants; les vêtements spéciaux; les confectionneurs à forfait pour dames, pour hommes; les articles vestimentaires; les articles de fourrure; les tanneurs et apprêteurs; la chaussure; les articles divers en cuir et les bijoux et parures. Quelque quatorze répertoires seront ainsi complétés d'ici peu; tous sont présentement disponibles sous forme manuscrite. Le projet global devrait être complété à la mi-juillet.

L'Étude des interrelations commerciales existant entre les fabricants, les intermédiaires et les détaillants, amorcée au cours de l'exercice précédent, fut complétée sous forme de document de travail interne. Cette étude sera diffusée au début du prochain exercice.

À la suite de la journée d'étude sur la mode, en janvier 1983, un comité permanent ad hoc fut formé pour étudier les moyens d'intervention possibles pour promouvoir la mode québécoise. Lors de la conférence socio-économique sur le vêtement, ce comité proposa l'implantation d'un Centre de promotion de la mode québécoise. Face à cette proposition, un groupe de travail dirigé par le Service était mandaté par le Ministre pour étudier la faisabilité d'un tel projet. Le rapport fut soumis à l'automne 1983 et à la suite de la recommandation du Ministre, le Comité des priorités en approuvait la réalisation. Le Conseil d'administration a été nommé et le Centre devrait être opérationnel au début de l'automne.

Le Service a accordé sa collaboration à la DGRP pour la réalisation d'une étude d'impact du Projet de libéralisation des échanges Canada-U.S.A. dans l'industrie du textile et du vêtement. Il a ainsi réalisé une enquête auprès d'une trentaine d'organismes et de fabricants. La compilation de l'information recueillie devrait être terminée sous peu à la DGRP et le Service en commentera alors les résultats et conclusions en vue de recommander une prise de position officielle face à ce projet.

Protextile, le Centre québécois de productivité du textile, fut implanté en début d'exercice. Un conseiller du Service en a assuré le secrétariat par intérim jusqu'à ce que l'organisme puisse se doter de services permanents. Le siège social est établi au Cégep de Saint-Hyacinthe et le Centre dispose maintenant des services d'un directeur général, d'un directeur de l'information et d'un secrétariat. L'ouverture officielle a eu lieu le 11 mai 1984.

Le Centre québécois de productivité du vêtement, dont le siège social est maintenant établi au 555, rue Chabanel Ouest, à Montréal, fut également mis en place au début de l'exercice. Un conseiller du Service en a de la même façon assuré le secrétariat par intérim jusqu'à ce que le Centre se dote de services permanents. Le Centre a officiellement amorcé ses activités par l'organisation, à la mi-novembre, d'un colloque sur la productivité.

Par ailleurs, le Service a préparé le document de travail (« État de la situation — Vêtement ») qui a servi de base à l'organisation de la Conférence socio-économique sur l'industrie du vêtement. Il a aussi fourni une assistance technique à l'organisation de la journée. Par la suite, il a assuré le suivi des consensus atteints lors de la conférence et qui relevaient des responsabilités du Ministère.

Le Service a fourni une assistance technique et financière à l'organisation d'un concours pour la création des uniformes de la Corporation 1534-1984, concours ouvert à tous les jeunes dessinateurs de mode du Québec. Cinq finalistes furent choisis parmi la centaine de projets reçus et la gagnante fut couronnée lors d'une présentation officielle, tenue au siège social de DOMTEX, en février 1984.

Le Service a fourni son assistance technique et financière à la réalisation du premier Salon international canadien de la fourrure de Montréal. À sa première édition, en mai 1983, cette exposition, réunissant pour la première fois tous les fabricants sous un même toit, s'est assuré les éloges de la presse nationale et internationale, qui l'a classée deuxième au monde en importance et en qualité, après celle de Francfort, en Allemagne fédérale. Le Ministère entend maintenir son assistance à l'organisation de cet événement au cours des deux prochaines années.

Le Service de l'ameublement et autres produits de consommation

De concert avec le Secrétariat des conférences socio-économiques, le Service a assuré la préparation, la réalisation et le suivi de la Conférence socio-économique sur l'industrie québécoise du meuble. Plusieurs propositions d'action ont été retenues, mises en place et font l'objet d'un suivi constant.

Une proposition d'action des plus importantes fut retenue lors de la Conférence socio-économique ; elle donna lieu à la formation d'un groupe de travail pour valider auprès des intervenants du secteur le projet d'un Centre de productivité du meuble et du bois ouvré. Le rapport du groupe fait état du consensus recueilli et propose la mise en place du Centre à l'automne 1984.

La publication du profil sectoriel de l'industrie du meuble de maison a été retardée par la tenue de la Conférence socio-économique et la mise en place du programme d'action. Cette étude est maintenant à l'étape de la révision. Par ailleurs, un énoncé de politique a été préparé à la suite de la diffusion du profil sectoriel de l'industrie du meuble de bureau et sera diffusé au début du prochain exercice.

Dans un autre domaine, un profil sectoriel et un énoncé de politique sur l'impression de revues et périodiques ont été revisés au cours de l'année. Leur diffusion est prévue pour le début de 1984-1985.

Notons la réalisation du profil de l'industrie des embarcations de plaisance. Il sera diffusé au tout début de l'année afin de profiter de l'événement Québec 1534-1984.

Le Service a soutenu la réalisation d'un mini-sommet sur la bicyclette à Montréal. L'impact a été intéressant mais les dernières décisions du Tribunal anti-dumping d'abaisser les barrières tarifaires concernant la Corée et Taiwan viennent assombrir le décor. Le Service est à la recherche de solutions afin de maintenir cette industrie.

Mentionnons enfin la tenue de cinq rencontres sous-sectorielles dans le secteur de la santé ; la publication d'un profil sectoriel de l'industrie du matériel jetable et d'un répertoire des produits médicaux et paramédicaux ; la réalisation avec le CRIQ d'une étude sur la stérilisation industrielle et la mise sur pied au cours de l'année de l'Association des laboratoires de surfaçage de lentilles ophtalmiques.

Le Service des produits du bâtiment

Dans le cadre du Colloque Éducation-Énergie organisé par le ministère de l'Éducation à l'Université Laval, le Service a présenté une exposition réunissant une quarantaine d'entreprises en vue de favoriser l'achat de produits et services québécois par le milieu scolaire.

Un profil de l'industrie québécoise du verre scellé et une liste de manufacturiers ont été publiés. Un répertoire est également en préparation pour le secteur des panneaux et enseignes publicitaires et le Service a collaboré avec les manufacturiers à la mise sur pied d'une association.

Le Service a convaincu quelques entrepreneurs québécois de partager avec le Ministère les coûts d'une étude de faisabilité du projet de fabrication d'éléments en ciment et fibres de bois minéralisés.

Mentionnons enfin la publication des répertoires du secteur des bâtiments préfabriqués en acier et de celui des tôles d'acier pour bâtiment, ainsi que la préparation d'un répertoire du secteur des accessoires métalliques pour bâtiment.

Services aux entreprises manufacturières et aux commerces

La Direction générale des services aux entreprises

Cette Direction générale assiste les entreprises du Québec afin d'accroître leur développement et d'assurer leur prospérité. Elle offre des services-conseils et des programmes d'aide technique aux petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales, ainsi que des programmes d'aide financière aux entreprises industrielles. Elle administre diverses lois. Elle oeuvre à la mise en place et à l'aménagement d'espaces industriels, et ce, en collaboration avec les municipalités auxquelles elle apporte, de plus, son soutien pour la création et le maintien des commissariats industriels. De plus, les directions régionales facilitent à toutes les entreprises l'accès aux programmes d'aide et entretiennent un dialogue constant entre les différents intervenants oeuvrant au développement économique.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1984

Administrateurs	20
Professionnels	157
Employés de bureau	76
Total	**253**

Principales réalisations en 1983-1984

Le Ministère a pris, en 1983, de nouvelles mesures pour concrétiser davantage ses orientations en matière de services aux entreprises, énoncées en septembre 1979 dans « Bâtir le Québec » puis révisées dans « Le virage technologique ».

Ainsi, il a été décidé d'ajouter à la stratégie d'intervention une nouvelle approche axée davantage sur les entreprises dynamiques, lesquelles sont la source première des décisions impliquant le développement économique. L'implantation de cette approche a nécessité une réorganisation de la Direction générale, l'ajout de ressources humaines au sein des équipes régionales, de façon à rapprocher l'offre de service des clientèles, ainsi qu'une révision en profondeur des méthodes de travail utilisées.

Les éléments majeurs de cette réorganisation ont été, d'une part, la disparition de la Direction des bureaux régionaux, les directions régionales relevant dorénavant du sous-ministre adjoint, et d'autre part, la création de la Direction de l'entrepreneurship féminin, laquelle verra à articuler les actions du Ministère en ce domaine.

Les directions régionales

Les directions régionales ont pour mandat de:

- fournir aux entreprises de leur région une gamme de services de nature technique et financière afin d'augmenter leur force et leur dynamisme;
- favoriser la participation active des différents partenaires régionaux à une action concertée visant à développer un climat favorable à l'entrepreneurship, notamment l'entrepreneurship féminin;
- fournir aux directions centrales du Ministère les informations permettant d'améliorer la connaissance de la PME, l'identification de ses besoins ainsi que la pertinence de l'action gouvernementale auprès des entreprises;
- assumer la représentation du Ministère en région aux différentes tables ayant trait aux services à l'entreprise et au développement économique.

Les directions régionales, au nombre de seize (16), ont leurs bureaux dans les régions suivantes:

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Saguenay / Lac-Saint-Jean

Québec

Mauricie / Bois-Francs

Estrie

Montréal-Laval

Laurentides-Lanaudière

Montérégie-Richelieu

Outaouais

Abitibi-Témiscamingue

Côte-Nord et Nouveau-Québec

(Les adresses des directions régionales sont données en Annexe B.)

Les conseillers en développement industriel oeuvrant dans les directions régionales doivent contribuer au développement et à la connaissance des entreprises de leur région, auxquelles ils offrent leurs connaissances et leurs conseils et facilitent l'accès aux programmes d'aide offerts par les sec-

teurs public et privé. Ils travaillent en étroite collaboration avec les partenaires régionaux du Ministère, particulièrement les commissariats industriels et le Groupement québécois d'entreprises. Ils siègent aux comités des conférences administratives régionales et du Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC), aux comités d'approbation des projets, de protection de l'emploi, etc. Enfin, ils sont fréquemment appelés à intervenir de façon significative dans des dossiers d'investissement.

Principales réalisations en 1983-1984

La venue de nouveaux effectifs au sein des diverses directions régionales a eu pour effet d'augmenter de façon appréciable les services offerts en région.

Après avoir reçu une solide formation, les nouveaux conseillers en développement industriel ont permis aux équipes régionales de mieux répondre aux besoins des industriels. Parallèlement, une nouvelle méthode d'analyse a été adoptée; elle permet de visionner l'entreprise dans sa globalité tout en traitant de façon systématique l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

L'ensemble des services maintenant offerts aux entreprises est structuré dans un processus d'intervention intégré. Il s'agit à proprement parler d'un processus d'implantation de changement ayant pour effet d'augmenter le développement de chaque entreprise.

Les directions régionales ont administré les programmes « UNI-PME », « Gestion Marketing » et « Bourses d'affaires ». Le premier offre aux industriels l'embauche d'un gradué universitaire pour l'assister dans la gestion de son entreprise. Le second propose une subvention destinée à faciliter le développement du marketing dans la PME.

Le programme « Bourse d'affaires » est entré en vigueur le 1er février 1984. En vertu de ce programme, les diplômés(es) des universités ou du secteur professionnel des collèges désirant créer leur propre emploi en fondant une entreprise ou en devenant partenaires dans une PME, pourront bénéficier d'une garantie de prêt pour les 2/3 du montant emprunté, qui peut atteindre 25 000 $. Ce prêt devra être garanti par une institution financière et la garantie gouvernementale sera valable pour cinq ans. De plus, le Ministère assumera la totalité des frais d'intérêt pour la première année, plus la moitié de ces frais pendant les deux années subséquentes. Enfin, il n'y a pas de remboursement de capital la première année.

Dans le cadre du programme « UNI-PME », les nouveaux engagements pour 1983-1984 s'établissent à 2,1 millions de dollars, ce qui permettra de créer en deux ans un total de 238 emplois.

Pour ce qui est du programme « Gestion marketing », les engagements s'élèvent à 5 143 223 $ et le nombre d'entreprises bénéficiaires à 586. Ce nombre, ajouté à celui de 1982-1983, porte à 751 le nombre d'entreprises bénéficiaires du programme. En 1983-1984, les quatre secteurs les plus favorisés par l'importance des montants alloués sont les suivants:

— produits en métal: 19 %;

— meuble: 12 %;

— produits électriques/électroniques: 8 %;

— aliments et boissons: 8 %.

Il est intéressant de constater que l'apport gouvernemental a permis de générer pour une valeur de près de 7,5 millions de dollars en mandats confiés à des firmes de consultants en marketing et spécialistes de la conception de matériel publicitaire.

De l'exercice 1983-1984, il ressort nettement que le programme répond de façon privilégiée aux besoins des entreprises dynamiques, exerce un attrait particulier sur les entreprises qui désirent maximiser les retombées de l'aide qui leur est apportée et en perpétuer les effets.

Enfin, le premier budget du programme « Bourses d'affaires » étant prévu pour l'exercice 1984-1985, les deux derniers mois de 1983-1984 ont été employés à la mise en place du programme et à l'analyse des premières candidatures. Le prochain rapport annuel fournira les premiers résultats de ce programme prometteur.

La Direction de l'entrepreneurship féminin

Le 21 décembre 1983, le Conseil des ministres confiait au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme le mandat de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes. Peu après, le Ministère créait une nouvelle direction rattachée au sous-ministre adjoint responsable de la Direction générale des services aux entreprises.

Comme la directrice est entrée en fonction au début de l'exercice 1984-1985, nous renvoyons le lecteur au prochain rapport annuel pour plus de précisions sur le mandat et les réalisations de la Direction de l'entrepreneurship féminin.

La Direction des services d'accueil à l'entreprise

Cette nouvelle dénomination a été donnée à l'ancienne Direction de l'infrastructure industrielle pour mieux réfléter son mandat, qui consiste à assurer la présence au Québec des structures d'ac-

cueil, tant humaines que physiques, nécessaires au développement et à l'expansion des entreprises industrielles et commerciales.

Plus spécifiquement, cette direction gère un programme d'aide financière, technique et professionnelle aux commissariats industriels. En vertu de la Loi sur les fonds industriels, récemment remplacée par la Loi sur les immeubles industriels municipaux, elle apporte une aide technique aux parcs industriels municipaux et contrôle leur développement. Elle doit aussi, en vertu de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures industrielles, assurer aux projets industriels des infrastructures adéquates à leur bon fonctionnement.

De plus, elle gère le Programme d'aide à la rénovation de zones industrielles vétustes de la région de Montréal. Elle voit à la production et à la diffusion d'informations à l'intention des agents de développement industriel, ce qui se traduit par la production de divers documents, par la mise en place d'un système informatisé de production et de diffusion d'informations et par la recherche d'emplacements pour des projets industriels. La Direction émet également des avis dans le cadre du processus d'aménagement du territoire.

Principales réalisations en 1983-1984

Dans le cadre du Programme d'aide aux commissariats industriels, 69 organismes ont bénéficié en 1983-1984 de subventions totalisant 2,9 millions de dollars, ce qui a pu couvrir 32 % de leurs budgets.

D'autre part, 375 personnes ont participé à 12 cours ou sessions d'information organisés par la Direction, qui a de plus contribué activement à l'organisation du programme de formation des conseillers industriels, anciens et nouveaux, qui oeuvrent dans les directions régionales renouvelées. La Direction a aussi organisé 21 jurys de sélection de commissaires industriels et adjoints.

En 1983-1984, le Ministère a fait déposer un projet de loi sur les immeubles industriels municipaux remplaçant la Loi sur les fonds industriels. La nouvelle loi a été sanctionnée après la fin de l'année budgétaire. En vertu de l'ancienne loi, ont été autorisées les opérations suivantes: 5 créations ou augmentations de fonds industriels totalisant plus de 25 millions de dollars, 8 acquisitions de terrains industriels d'une superficie totale de 500 000 mètres carrés au prix d'un demi-million de dollars et 96 ventes de terrains ayant rapporté 2,5 millions de dollars pour 750 000 mètres carrés.

En tant que maître d'oeuvre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures industrielles, le Ministère a poursuivi l'aménagement de certains parcs industriels en vertu du Volet I. Les dépenses se sont élevées à 3 192 000 dollars. En vertu du volet III, le Ministère a recommandé et obtenu une assistance financière totalisant 18 millions de dollars pour faciliter la réalisation des travaux d'infrastructures nécessaires à 22 projets industriels d'implantation ou d'expansion au Québec.

Ces projets spécifiques, dont la construction est commencée dans la plupart des cas, généreront un investissement de l'ordre de 850 millions de dollars, entraîneront la création de 2 650 emplois directs et en consolideront 4 300 autres en usine. Les dépenses réalisées en fonction de ce volet furent de plus de 4,5 millions de dollars en 1983-1984.

Le Ministère a aussi pris en charge le nouveau Programme d'aide à la rénovation de zones industrielles vétustes de la région de Montréal. Les réalisations sont prévues pour 1984-1985.

Au chapitre des publications, ont paru sous la responsabilité de la Direction, le Guide des programmes d'aide offerts aux entreprises québécoises, distribué par l'Éditeur officiel du Québec, le répertoire Parcs industriels du Québec 1984, le recueil sur les Bâtiments industriels disponibles au Québec (3 remises à jour), le Répertoire des organismes de développement industriel du Québec (2 remises à jour) et 83 inventaires industriels municipaux.

Trois études, pour la réalisation desquelles le Ministère a contribué la somme de 46 000 dollars, ont été réalisées en collaboration avec les municipalités ou régions concernées; l'une porte sur un campus agro-alimentaire à Saint-Hyacinthe, la seconde sur les besoins des entreprises en fonction de leur localisation dans l'Outaouais québécois et la troisième est une étude de sol à Cacouna. La Direction a aussi réalisé 20 recherches de sites pour autant de projets industriels et 42 recherches de bâtiments.

Le Ministère a amorcé des études en vue de préparer la mise en place d'un système de traitement et de diffusion d'information économique, technique et financière à l'intention des entreprises. Ce système s'appuiera sur une base de données informatisées et sur des équipements bureautiques modernes.

Enfin, la Direction a émis des avis reliés à ses champs d'intervention, notamment dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la Loi sur la protection du territoire agricole et des études d'impact sur l'environnement.

La Direction du commerce

Le mandat de la Direction du commerce est de contribuer à l'augmentation de la rentabilité des entreprises commerciales québécoises, d'assurer

une plus grande participation de ces entreprises à l'activité commerciale. Elle voit également à l'application de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux et de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés. De plus, elle encourage l'achat par les réseaux de distribution de biens de consommation fabriqués au Québec.

Principales réalisations en 1983-1984

Les regroupements de commerces constituant une façon pour le marchand de réduire ses coûts et d'augmenter son chiffre d'affaires, la Direction a collaboré avec les groupements existants pour favoriser le recrutement. La brochure « L'expansion de votre commerce par le groupement » constitue un outil très utile de conscientisation des chefs d'entreprise. Ainsi, des denturologues, des nettoyeurs et des serruriers poursuivent actuellement leurs démarches en vue d'un regroupement.

La collection « L'expansion de votre commerce » comprenait déjà des brochures portant sur les regroupements, le franchisage et l'acquisition et fusion. Une quatrième brochure, portant sur le succursalisme, a été publiée au cours de l'exercice. Cette série est offerte aux marchands les plus dynamiques susceptibles de prendre de l'expansion.

Le programme d'aide à la gestion s'est traduit par l'intervention des conseillers dans 480 dossiers ayant trait à l'administration, 120 dossiers de financement, 50 dossiers de commercialisation et 10 dossiers d'aménagement. De plus, des cours sur la gestion financière ont été rédigés et présentés à deux groupes de marchands. Neuf séminaires sur la planification budgétaire ont aussi été organisés à l'intention des hommes d'affaires.

La Loi sur les sociétés d'initiatives et de développement d'artères commerciales (SIDAC), sanctionnée à la fin de l'année 1982, s'est avérée d'un très grand intérêt aussi bien pour les marchands que pour les autorités municipales. Au cours de l'année, la Direction a tenu 92 rencontres d'information avec des gens d'affaires et 60 avec des conseillers municipaux. Elle a ainsi contribué à la création de 20 SIDAC, participé à 7 assemblées constituantes et à 3 autres assemblées pour la présentation de ses budgets.

Le matériel mis à la disposition des associations de marchands de centres-villes a permis la réalisation de 35 études, portant principalement sur l'image du centre-ville et sa situation commerciale, et en second lieu sur la publicité, la promotion ainsi que la structure physique du centre-ville. Le suivi de ces projets, et de ceux de l'année précédente, s'est traduit par 27 interventions.

La Direction était présente aux 21 assemblées du Regroupement des centres-villes du Québec (RCVQ). Elle a participé à la préparation de son congrès annuel, de même qu'au comité interministériel sur la politique de revitalisation des centres-villes. Cette collaboration ne l'a cependant pas empêché de répondre à 18 demandes plus particulières venant d'associations ou de propriétaires de centres commerciaux.

Dans le cadre de son objectif d'assurer une plus grande participation des entreprises du Québec à l'activité économique, la Direction du commerce participe à des activités de sous-traitance, des salons, etc. Membre du comité organisateur du salon « Sous-traitance Transport 83 », la Direction du commerce a assumé toute la responsabilité de la logistique du projet. Pour la troisième année consécutive, une aide financière et technique a aussi été accordée à la Société de progrès pour la Rive-Sud (SPRS), pour son Salon de la sous-traitance. Le Groupement québécois d'entreprises, l'Université du Québec à Montréal et la Chambre de commerce de Hull ont bénéficié de services identiques.

La Direction a reçu plus de 4 650 demandes d'information de toutes sortes. Jusqu'au début de janvier 1984, quelque 4 000 copies du « Guide du chef d'entreprise » ont été distribuées à des personnes intéressées à se lancer en affaires. Cette brochure a été remplacée par le « Guide du commerçant », maintenant en vente par l'Éditeur officiel du Québec et dans les librairies dépositaires des publications gouvernementales. Par ailleurs le dépliant « Pour réussir une exposition » et le calendrier pour le déroulement des préparatifs sont toujours disponibles.

L'application de la Loi des heures d'affaires des établissements commerciaux a donné lieu à 320 poursuites et à plus de 7 000 interventions, visites et demandes d'information. La consultation du début de 1983 auprès des marchands, des associations et des groupements de gens d'affaires pour connaître leur position face à des modifications éventuelles a donné naissance au projet de loi 59. À la suite de la présentation de ce projet, les intervenants ont eu l'occasion de se prononcer lors de la tenue de la Commission parlementaire du Ministère en février 1984, étape précédant sa sanction.

Le coût des permis émis en vertu de la Loi sur le rembourrage et les articles rembourrés a pour la première fois été légèrement majoré. Cette année, l'émission ou le renouvellement de 1 663 permis a procuré des revenus de 73 125 $.

La Direction des services aux entreprises manufacturières

Cette Direction a pour objectif d'améliorer la qualité de gestion chez les dirigeants de PME manufacturières. L'équipe est composée de conseillers en gestion dont les spécialités correspondent aux diverses fonctions de l'entreprise (administration, finance, production marketing et informatique). Les conseillers desservant l'Ouest et l'Est du Québec sont au nombre de 11 à Montréal et de 8 à Québec.

Plus précisément, le mandat de la Direction est de:

— fournir aux PME manufacturières offrant un bon potentiel de croissance des services spécialisés de conseil-gestion, à la demande des directions régionales et sous leur supervision, directement ou avec l'aide de ressources externes;

— développer et diffuser des outils de gestion pour l'usage interne de la Direction et celui des agents de développement industriel régionaux, en vue d'améliorer l'offre de service aux entreprises;

— maintenir à jour la connaissance sur les fonctions d'entreprises et transmettre cette connaissance et les innovations à cet égard aux directions régionales pour leur usage et le bénéfice des PME à bon potentiel de croissance;

— collaborer, sur demande spécifique, à l'administration de programmes d'aide à la gestion;

— concevoir ou voir à la conception de cours et séminaires de courte durée destinés aux dirigeants de PME et collaborer avec les directions régionales pour l'organisation de ces séminaires.

Principales réalisations en 1983-1984

Le conseil-gestion

Il s'agit là de l'activité principale de la Direction, totalisant près de 85 % du temps des conseillers. Il peut être de longue ou de courte durée (ad hoc). Dans le premier cas, le conseiller effectue un diagnostic complet des forces et des faiblesses de l'entreprise; il fait appel à ses confrères lorsque le problème à résoudre dépasse le champ de ses compétences. Puis, le conseiller intervient dans l'entreprise pour expliquer ses recommandations. Un rapport d'étapes est rédigé à chacune des interventions et lorsque le dossier est fermé un rapport final fait le point sur les résultats obtenus.

Au cours du dernier exercice, la Direction a étudié 332 dossiers de longue durée et 440 dossiers ad hoc. Les 332 nouveaux dossiers de longue durée ont nécessité 1812 interventions en gestion administrative et financière, en gestion production, en marketing et en informatique.

Par ailleurs, on remarque qu'environ 40 % des entreprises faisant l'objet de nouveaux dossiers conseil-gestion ont moins de cinq ans d'existence.

La provenance des dossiers n'est pas proportionnelle au nombre d'industries localisées dans chacun des territoires desservis par les directions régionales. Le recrutement est en effet plus restreint dans les grands centres, où des services privés de conseil-gestion sont plus facilement disponibles.

En 1983-1984, le degré d'application des recommandations soumises par les conseillers en gestion s'est maintenu à environ 70 %. C'est donc un total de 279 dossiers de longue durée qui ont nécessité 971 interventions pour implanter les recommandations. Les 2/3 de la clientèle étaient des entreprises de moins de 25 employés.

Le conseil-gestion ad hoc et de courte durée touche un aspect très spécifique de la gestion et ne nécessite pas l'ouverture d'un dossier. En 1983-1984, il y a eu 415 interventions de ce type requérant 459 jours/personne, soit une moyenne de 1.11 par jour.

Les séminaires

La Direction a été impliquée dans 53 séminaires regroupant 682 participants, dont six séminaires en innovation offerts en collaboration avec le Centre d'innovation industrielle de Montréal et le Centre de recherche industrielle du Québec. Un séminaire en prix de revient à été dispensé aux cadres à l'intérieur même de l'entreprise. L'expérience s'est révélée très fructueuse et sera répétée l'an prochain.

Plus de 90 % des participants oeuvraient dans le secteur manufacturier, tandis que plus de la moitié (56 %) étaient propriétaires-dirigeants. Environ 40 % des entreprises avaient un chiffre d'affaires de moins de un million de dollars, tandis que 82 % avaient des ventes annuelles de moins de cinq millions de dollars. Enfin, 30 % des participants avaient moins de 30 ans et les 2/3 étaient âgées de moins de 40 ans. L'évaluation des participants a été très positive dans l'ensemble.

Activités diverses

La Direction a participé à des conférences, congrès, séminaires et études avec des associations comme le Groupement québécois d'entreprises, le Centre des dirigeants d'entreprises, l'Association des commissaires industriels et le Conseil international de la petite entreprise.

Du côté gouvernemental, elle a collaboré avec le ministère de l'Éducation dans son programme de formation en gestion de la PME. Elle a présidé le jury pour la sélection des boursiers en administration du Fonds F.C.A.C. pour l'aide et le soutien à

la recherche. Elle a travaillé avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour la mise en place de sa politique sur la formation professionnelle. Elle a maintenu des contacts avec les universités au niveau de la recherche sur la PME. Enfin, elle a collaboré avec l'Institut national de productivité à l'élaboration d'un séminaire sur la productivité.

Une mission a été réalisée à Halifax pour le 2e congrès mondial du Conseil international de la petite entreprise et pour participer à une conférence inter-provinciale sur la PME. Une mission a été envoyée à Winnipeg et dans les pays du Sud-Est asiatique dans le cadre d'une coopération sur le développement de l'entreprise. Enfin, la Direction a reçu des visiteurs de plusieurs provinces et pays, et participé au programme de formation d'hommes d'affaires provenant de l'Afrique francophone.

L'administration du programme « Gestion-marketing » est passée en fin d'année de la Direction aux directions régionales. La Direction continue cependant a administrer les subventions qui avaient été accordées alors qu'elle assurait la coordination du programme. Certains de ses conseillers en gestion font encore partie du jury de sélection. Une évaluation du programme a été faite à la Direction et a montré des résultats très positifs.

Dans le cadre de la réorganisation de la Direction générale, la Direction des services aux entreprises manufacturières est appelée à jouer un rôle important. Elle constitue un support essentiel à l'approche entreprise, c'est-à-dire à l'amélioration de la gestion des entreprises jugées comme ayant un potentiel de croissance. L'année 1984-1985 servira à mieux préciser les fonctions de la Direction au sein de la Direction générale.

Normalisation

Le Bureau de normalisation du Québec

Le B.N.Q. établit et coordonne la normalisation des biens fabriqués au Québec. Ces normes s'appliquent entre autres lors des achats de fournitures (y compris les matériaux de construction) effectués par les secteurs public et parapublic.

En pratique, le Bureau élabore et publie des nombres relatives à des produits spécifiques, délivre des certificats de conformité à des fabricants, la plupart du temps dans le but de satisfaire à une réglementation, et maintient un registre des certifications. De plus, il coordonne les activités de normalisation des ministères et autres organismes; assure l'élaboration ou la recommandation des normes requises au Québec et en favorise l'utilisation; rédige un répertoire de ces normes; identifie et agrée des organismes de contrôle et d'essai au Québec, et représente le gouvernement du Québec auprès du Conseil Canadien des normes et de tout autre organisme de normalisation industrielle.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1984

Administrateurs	2
Professionnels	15
Agents de maîtrise	1
Employés de bureau	9
Total	**27**

Principales réalisations en 1983-1984

Normes

Cette année, le Bureau a émis 114 nouvelles normes et en a révisées 47. Il a de plus émis 9 modificatifs aux normes déjà émises. La distribution de copies de normes s'est élevée cette année à près de 250 000.

Le catalogue renferme maintenant 1 315 normes. Jusqu'à l'édition 1983, il était distribué gratuitement. Pour les raisons que l'on connaît, il est maintenant mis en vente et 3 000 copies ont été ainsi distribuées.

Comme chacun le sait, la normalisation s'élabore en comités composés de fabricants, de consommateurs et de spécialistes. Le Bureau de normalisation, pour l'élaboration de ses normes, est redevable à 170 comités regroupent 1 700 personnes qui participent bénévolement à la normalisation québécoise.

Gestion de qualité

Le Bureau, dans son action, incite l'entreprise à se doter d'une gestion de la qualité. Celle-ci devient une exigence pour l'entreprise qui désire voir son produit certifié. Pour faciliter la mise en pratique de la gestion de la qualité dans les usines, le Bureau a ajouté à ces normes de produits en 1983-1984 une annexe dans laquelle sont fixés les éléments essentiels d'un contrôle de la qualité.

Le personnel restreint ne permet pas de faire ainsi pour les normes élaborées antérieurement.

Certification

La certification a porté cette année sur 16 produits et 125 certificats ont été émis. Le plus grand nombre portait sur les fosses septiques en béton, sur les matériaux en contact avec l'eau potable, les tuyaux de béton armé et les carrières de pierre à chaux.

Agrément

L'agrément des laboratoires d'essais pour application à la certification va bon train; trois demandes ont été transmises au Comité d'agrément, qui les étudie et donnera son avis bientôt.

Action internationale

Dans le domaine international, le B.N.Q. participe, avec le concours du M.R.I., à l'initiation et à l'élaboration des normes de normalisateurs du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Jusqu'à maintenant, cinq stagiaires sont venus s'initier à la pratique de la normalisation, chacun en connaissant déjà la théorie.

Les échanges de renseignements avec l'Association française de normalisation (AFNOR), dans le cadre des ententes Norex, sont constantes. L'entente a permis de fournir à des fabricants québécois les renseignements demandés sur les exigences à satisfaire pour exporter en France et dans les pays du Marché commun.

Information

Le Bureau de normalisation s'avère un centre d'information de plus en plus apprécié sur la normalisation et la réglementation technique. Les demandes proviennent surtout de l'industrie et des services publics.

Cette activité, par son ampleur, nécessite de plus en plus de recherche bibliographique. Dans son nouvel équipement, le B.N.Q. a choisi un appareil permettant d'informatiser ce service et répondre ainsi aux demandes dans des temps réduits.

Le service de la bibliothèque du B.N.Q., destiné aux normalisateurs, est également offert au public. L'on y trouve les collections à jour des normes internationales et de celles de la plupart des pays industrialisés.

Le Bureau de normalisation est également désigné pour renseigner les intéressés sur les notes du Gatt. Dès leur réception, les notes sont multipliées et distribuées aux ministères qui peuvent y être intéressés. Le B.N.Q. répond également aux questions qui lui parviennent sur ces notes.

L'information est aussi dispensée par communication téléphonique; un normalisateur se fait un devoir de répondre aux demandes.

Industrie touristique

La Direction générale du tourisme

L'objectif principal de cette Direction générale est de promouvoir le tourisme sur le territoire du Québec. Elle participe donc à l'élaboration de politiques et de programmes destinés, d'une part, à susciter la demande en matière de tourisme afin d'accroître les revenus de cette industrie et, d'autre part, à diversifier les services et les aménagements touristiques afin de les adapter aux nouveaux besoins économiques et sociaux. Elle administre aussi certaines lois touchant son secteur, de même que le Pavillon du Québec à Terre des Hommes. Enfin, elle est responsable de l'administration du Manoir Richelieu.

Les directions du Marketing et du Développement touristique se partagent ces activités, alors que l'Institut de tourisme et d'hôtellerie est chargé de la formation professionnelle, du perfectionnement et du recyclage de la main-d'oeuvre.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1984

Administrateurs et adjoints aux cadres supérieurs	11
Professionnels	74
Personnel enseignant	84
Agents de maîtrise	19
Fonctionnaires	148
Ouvriers	12
Total	**348**

La Direction du marketing

La mission confiée à la Direction du marketing est de contribuer à la mise en marché de l'offre touristique afin de créer et de multiplier les occasions d'affaires pour ce secteur de l'économie du Québec. Ainsi, les efforts déployés par la Direction ont pour but d'aider à la rentabilité financière des entreprises touristiques québécoises.

Cette mission se concrétise dans la poursuite des objectifs suivants;

— faire connaître le Québec comme destination touristique attrayante;

— s'associer aux efforts de mise en marché des principaux intervenants afin d'accroître la rentabilité des investissements touristiques;

— identifier et développer de nouveaux marchés lucratifs;

— maintenir et améliorer la position concurrentielle du Québec sur les marchés existants;

— offrir aux touristes un service d'accueil et de renseignements adéquat;

— sensibiliser la population et les industries connexes à l'importance de l'accueil des touristes.

Quatre champs de responsabilité sont dévolus à la Direction du marketing en fonction d'autant de services:

Le Service de la commercialisation s'occupe de développer des marchés, d'une part en suscitant la mise sur pied et la vente de voyages à forfait par le truchement d'un réseau de distribution formé de grossistes, d'agents de voyages, de transporteurs, etc., et, d'autre part en sollicitant des congrès.

Afin de maintenir le positionnement du Québec comme destination touristique, le Service de la publicité élabore des programmes de publicité commerciale agressifs et intégrés (incluant les outils de promotion) dirigés vers des marchés-cibles.

Le Service des relations publiques est chargé d'accueillir des journalistes spécialisés dans le domaine du tourisme; il participe également à des événements spéciaux à caractère touristique dans le but d'obtenir dans les médias une publicité gratuite et favorable au Québec, permettant par là même occasion de supporter les efforts de développement de marchés et les campagnes de publicité.

Le Service de l'accueil et des renseignements touristiques est responsable de la diffusion promotionnelle de renseignements sur l'industrie québécoise; il accueille les touristes dans les maisons du tourisme et kiosques d'information et répond aux demandes écrites et téléphoniques de renseignements touristiques. Ces activités viennent compléter les efforts promotionnels énumérés ci-dessus.

Le Service de la commercialisation

Le Service a multiplié, au sein de chacun de ces marchés, les interventions auprès des agents générateurs de tourisme par le biais de participations à plusieurs activités. À titre indicatif, mentionnons:

— 107 tournées de familiarisation impliquant 2 124 professionnels du tourisme;

— 234 séminaires et foires commerciales spécialisées;

— l'accueil de 438 décideurs ou influenceurs dans le cadre de la sollicitation de congrès et de voyages motivation au Québec, et promotion en territoire pour 2 139 de ces influenceurs et décideurs;

— participation conjointe aux programmes de promotion de 31 entreprises.

En outre, une attention particulière a été portée aux grossistes développant des forfaits dans différentes régions du Québec. Le Service les a supporté non seulement dans la mise sur pied de nouveaux forfaits mais aussi dans leur promotion. À titres d'exemples, mentionnons Kinki Nippon au Japon, Third Century Tour aux États-Unis et Autobus Deshaies au Québec. En 1983-1984, le Service a participé aux grands événements promotionnels et incité avec succès l'entreprise privée à y participer sous l'appellation Tourisme Québec. Ainsi fut assurée une présence à la Foire de Berlin, au World Travel Market de Londres ainsi qu'à la Foire du tourisme à Paris.

Sur les marchés américain et canadien, le Service a participé à plusieurs foires et expositions ayant une valeur significative pour l'industrie québécoise, dont:

— Tourcan à Québec (65 entreprises participantes);

— Rendez-Vous Canada à Toronto (30);

— American Bus Association Marketplace (12);

— National Tour Broker (États-Unis) (12).

En outre, le Service a organisé ou participé à la sollicitation des congrès et voyages motivation suivants:

— American Society of Association Executives (ASAE) à Washington (19 entreprises participantes);

— Incentive Travel Meeting and Executives Show (ITEM) à Chicago (17);

— Life Insurance Marketing & Research Association (LIMRA) à Boston (13).

Mentionnons également la participation aux activités de promotion spécifique de Montréal et de Québec, appelées « Tale of two cities », dans les villes de New York (10 entreprises participantes), Chicago (9), Washington (11) et Atlanta (7).

Enfin, le Service a intensifié ses envois postaux promotionnels auprès des membres d'associations ayant tenu leurs congrès à Québec. Il a aidé financièrement huit chapitres locaux d'associations nord-américaines et internationales à soumettre la candidature de villes québécoises pour la tenue de congrès. Mentionnons l'Association américaine des villes francophones, le Congrès mondial du vétérinaire et l'Union internationale des architectes.

Le Service de la publicité

Pour la campagne d'été aux États-Unis, la même stratégie que l'an dernier a été reprise et a donné des résultats comparables.

Un nouveau thème a été utilisé pour l'Ontario, « We may share this summer », mais la segmentation/bénéfice de l'année précédente a été maintenue. Les panneaux-réclame ont été utilisés pour la première fois sur ce marché et cette stratégie, combinée à l'utilisation des journaux, a amené une augmentation de 300 % des réponses.

Le Service a conservé le thème « Québec skiing à la française » et diffusé cette campagne sur les marchés américain et ontarien au moyen de magazines spécialisés et de quotidiens. Pour la première fois, il a eu recours à la promotion radio sur les marchés de Philadelphie, New York, Boston, Washington et Miami. Les résultats de la campagne publicitaire et de la campagne promotionnelle de cette année sont trois fois supérieurs à ceux de l'hiver dernier.

Le Ministère a reconduit son programme de publicité coopérative, par lequel il contribue financièrement au coût global des annonces des intervenants, tant sur les marchés étrangers que sur le marché québécois. Ce programme a été offert aussi bien durant la campagne d'été que durant la campagne d'hiver.

La campagne de positionnement-congrès, qui avait été amorcée durant les deux derniers mois de l'année précédente, a été prolongée de douze mois. Pour cette campagne des plus efficaces, le Ministère s'est mérité un prix de marketing pan-canadien accordé, pour l'ensemble de la production, par l'entreprise privée oeuvrant dans le secteur des congrès.

En ce qui a trait au marché québécois, le Service a entrepris une segmentation de marché et proposé, au moyen de panneaux-réclame, d'affiches dans le métro, d'annonces de journaux, cinq thèmes de vacances, sous le slogan « Mes vacances au Québec c'est super ». Cette campagne a été appuyée par un encart interministériel (MLCP, MAC et MICT) distribué dans les principales villes du Québec. Le Service a également participé à une campagne promotionnelle avec la société Québécair et le réseau Télémédia.

Les expositions de Boston, Chicago, Cleveland, Toronto, Albany et Montréal ont servi à véhiculer les images de la campagne d'été. De plus, une nouvelle approche intégrée de promotion pêche s'est traduite par la parution d'annonces dans les magazines américains et ontariens spécialisés, et par la participation à des foires aux consommateurs dans les principales villes du Nord-Est américain.

Le Service a réédité dix-huit (18) brochures régionales (tant en français qu'en anglais), deux brochures sur le ski, une brochure destinée au marché américain et les brochures destinées aux marchés allemand, français et anglais. Il a aussi produit une série d'affiches de positionnement international.

Pour la première fois, le Service a amorcé une campagne de publicité auprès des touristes français en janvier, février et mars. Les demandes d'information reçues ont dépassé les objectifs.

En février et mars, la promotion de l'événement Québec 1534-1984 a été faite au moyen d'une campagne spéciale à la télévision dans les villes de New York, Boston, Providence et Hartford.

Le Service a collaboré avec diverses associations touristiques régionales pour le financement de brochures réalisées au titre du programme d'aide à l'édition.

Enfin, le programme d'acquisition de nouvelles photos ou diapositives a été accentué afin de moderniser la photothèque, et le programme de prêt à des intervenants a été maintenu.

Le Service des relations publiques

En plus de ses activités habituelles d'accueil de journalistes touristiques et de participation à des événements spéciaux à caractère touristique, le Service des relations publiques est intervenu au niveau de la promotion de la chasse et de la pêche en pourvoiries.

Ainsi, 400 journalistes visitèrent la majorité des régions touristiques québécoises. Les quelque 130 000 $ investis dans ces tournées ont généré des retombées publicitaires de l'ordre de 3,5 millions de dollars à la suite de la parution d'articles favorables au Québec.

Le Service fut aussi associé aux événements touristiques majeurs au cours de la dernière année: Marathon de Montréal, Grand Prix du Canada, Challenge de tennis Player's, Festival des films du monde et Coupe du monde de ski. La qualité des activités d'accueil mises sur pied lors de ces événements (réceptions, kiosque d'information, tournées de familiarisation à l'intention des participants, etc.) a laissé une image positive du Québec aux journalistes et invités de marque. Conjointement avec l'Association technique du tourisme, le Service a collaboré à la mise sur pied du premier Salon Vacances Québec, destiné aux consommateurs montréalais.

Enfin, en ce qui a trait à la promotion de la chasse et de la pêche en pourvoiries, les actions du Service furent concentrées sur les marchés américain et ontarien. Des tournées à l'entention des

chroniqueurs de plein air furent organisées afin de positionner le Québec comme destination privilégiée de chasse et de pêche. De plus, le Service a participé à des expositions destinées aux consommateurs, tout en produisant du matériel audio-visuel destiné aux marchés prioritaires où des activités de promotion ont été mises sur pied.

Le Service de l'accueil et des renseignements touristiques

Cette année, 678 500 touristes se sont présentés aux neuf bureaux permanents ou saisonniers pour obtenir des renseignements touristiques. Le Service a émis 236 permis d'exploitation de kiosques opérés par des organismes régionaux et locaux sans but lucratif. Il a de plus répondu à 72 620 demandes écrites de renseignements et reçu 117 275 appels à son central téléphonique. Enfin, il a distribué plus de 4,4 millions d'exemplaires de publications diverses, soit au Québec, soit à l'étranger.

Le réseau téléphonique permettant d'accéder sans frais aux services de renseignements touristiques a été étendu à 27 états de l'Est des États-Unis avec 12 lignes d'accès.

La première d'une série de dix-huit brochures d'information touristique devant couvrir l'ensemble du Québec a été produite. Cette série sera réalisée en collaboration avec les associations touristiques régionales.

Les premiers éléments de la nouvelle politique d'accueil ont également été mis en place au cours de l'année et d'importants projets ont été amorcés: centres d'accueil majeurs à Montréal et à Québec, système informatisé de réservations d'hébergement et de renseignements touristiques, nouveaux kiosques frontaliers (Rigaud, Stanstead, Philipsburg et Dégelis).

La Direction du développement touristique

Bien que l'expansion et l'élargissement de la gamme d'attractions et de services touristiques se trouvent au coeur des préoccupations de la Direction, ses responsabilités s'étendent à l'émission de permis d'exploitation des entreprises touristiques, à la surveillance de l'application de la Loi sur l'hôtellerie et de l'administration de la Loi sur l'aide au développement touristique.

Trois services se partagent ces responsabilités. Le Service du crédit touristique administre, conjointement avec la Société de développement industriel, la Loi sur l'aide au développement touristique et gère divers programmes de soutien financier.

Le Service de l'analyse et de la programmation effectue les analyses nécessaires à la connaissance et à l'évaluation quantitative du produit touristique québécois. Il participe à l'élaboration des politiques, facilite l'implantation de nouveaux programmes et en évalue l'impact. Quant au Service de l'hôtellerie, il applique la législation sur l'hôtellerie et les règlements touchant les établissements hôteliers, les restaurants et les terrains de camping.

Service du crédit touristique

Au cours de l'exercice financier, le Service responsable de l'administration de la Loi sur l'aide au développement touristique a reçu 226 demandes d'aide financière, auxquelles il faut ajouter 31 demandes reportées de l'exercice précédent.

De ce nombre, 104 avaient été autorisées par le Ministère et transmises à la Société de développement industriel, 61 étaient refusées et 33 retirées par les requérants au 31 mars 1984.

Durant la même période, la S.D.I. a dû étudier 167 demandes, dont 63 de l'année précédente, représentant 239 interventions d'aide financière. Au 31 mars 1984, 83 interventions d'aide financière étaient autorisées auprès de 72 entreprises. Ceci correspond à des investissements de 32 millions de dollars de la part des entreprises et près de 18,2 millions de dollars d'aide autorisée par la S.D.I.

Cette aide a pu prendre la forme d'une garantie de prêt, d'un prêt de dernier recours ou encore de la prise en charge d'une partie du coût des emprunts de l'entreprise. Au total, la moitié de cette aide a été accordée à des projets provenant du sous-secteur de l'hébergement.

Il faut noter que des modifications à la Loi sur l'aide au développement touristique ont été apportées en septembre 1983. Ces modifications ont permis une plus grande accessibilité à des projets en éliminant le facteur géographique pour l'admissibilité et en changeant la notion d'entreprise pour celle de projet.

Par ailleurs, le soutien financier aux organismes sans but lucratif de promotion et de développement de l'industrie touristique s'est élevé à près de 2,9 millions de dollars. Ces organismes sont des organisations touristiques régionales, des offices de tourisme et de congrès, des organismes sectoriels oeuvrant dans le domaine touristique, ou centrés sur des événements constituant des attractions touristiques.

Le Service de l'analyse et de la programmation

Au cours du dernier exercice, le Service de l'analyse et de la programmation a fait le point sur la situation du tourisme au Québec en recueillant et en compilant les principales données disponibles sur le produit et la clientèle touristiques. Cette mise au

point a permis d'établir un diagnostic en vue de la proposition, au cours de la prochaine année financière, d'un programme d'action triennal.

Le Service a préparé des rapports statistiques sur l'achalandage touristique international, sur les Québécois au Québec et à l'extérieur et sur le taux d'occupation des hôtels. Il a également effectué des sondages auprès des marchés touristiques du Québec, notamment une étude auprès des touristes d'agrément venus au Québec au cours de l'été 1983, et une enquête concernant le taux de fréquentation du réseau d'accueil et de renseignements touristiques. Comme l'an dernier, le Service a réalisé un sondage pour déterminer le degré de pénétration de la campagne publicitaire de l'été.

Dans le cadre du développement régional, le Service a de plus déterminé les orientations en matière de tourisme pour les territoires de 53 municipalités régionales de comté. Il a préparé des avis et des recommandations sur les projets touristiques lors de la tenue du Sommet économique de la région administrative du Québec et aussi selon des demandes provenant des intervenants du milieu.

Enfin, il a achevé la révision de la Loi sur l'hôtellerie et des règlements afférents, ainsi que de la Loi sur l'aide au développement touristique (programme du Crédit touristique) et des règlements afférents.

Le Service de l'hôtellerie

Dans une première démarche vers la déréglementation du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, l'inspection des restaurants a été concentrée sur les cas prioritaires, c'est-à-dire les ouvertures, les transferts et les plaintes majeures.

En ce qui concerne l'hébergement, tous les établissements du Québec ont été visités. Le Service de l'hôtellerie devant compiler et fournir l'information requise pour la publication annuelle du Guide d'hébergement, l'industrie hôtelière doit être inventoriée annuellement. Pour la même raison, tous les terrains de camping ont été visités.

Le Service a vu à l'émission et au renouvellement des permis. Les revenus de cette activité ont été d'environ un million de dollars. Aussi, il a tenu à jour le fichier informatique requis pour l'impression des cartes de prix des chambres et de nombreuses listes utilisées par divers organismes gouvernementaux.

Le Pavillon du Québec à Terre des Hommes

Dans le cadre de l'Année mondiale des communications, la thématique retenue pour la saison 1983, « Vivre c'est communiquer », attira plus de 213 000 visiteurs au Pavillon du Québec.

En plus de s'informer sur les plus récentes découvertes dans le monde des technologies modernes, les visiteurs ont pu apprivoiser ces outils de communications qui font désormais partie de notre vie quotidienne.

En collaboration avec les ministères des Communications et de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, plus de 35 exposants participaient à cette thématique, soutenue par un programme d'animation intégré.

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec a comme mission de répondre aux besoins de formation, de perfectionnement et de recyclage du personnel et de la main-d'oeuvre de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme québécois.

À cet effet, l'Institut dispense des programmes de formation professionnelle aux niveaux secondaire et collégial dans le cadre de ses cours réguliers et de ses cours d'éducation des adultes.

L'Institut a également le mandat de conseiller la petite et moyenne entreprise du secteur touristique et de mener des recherches appliquées; d'où l'existence en son sein d'un Centre de consultation en gestion et d'un Centre de recherches technologiques.

Dans le domaine de la formation hôtelière, l'Institut poursuit son action de coopération internationale en collaboration avec le ministère des Affaires intergouvernementales.

Principales réalisations en 1983-1984

En remplissant son mandat de formation professionnelle auprès de ses 4 869 élèves, l'Institut a accompli, dans le cadre de ses activités d'enseignement, de recherche, de conseil-gestion et de collaboration nationale et internationale, les réalisations suivantes:

— la mise, en application, en première année, des nouveaux programmes Techniques de gestion hôtelière (430.01) et Techniques de gestion des services alimentaires (430.02);

— la rédaction d'un manuel scolaire sur l'orthographe de la rédaction des menus;

— la mise sur pied par le secteur de l'éducation des adultes de cours sur mesure répondant à des besoins exprimés par différents organismes;

— la poursuite des activités de l'Hôtel de l'Institut dans le cadre de sa mission de formation des élèves par les stages, dont l'un des objectifs est de réfléter, le plus fidèlement possible, les diverses situations du marché du travail. Un total

de 303 élèves réguliers ont effectué un stage. À ce nombre s'ajoutent 480 participants des petites et moyennes entreprises aux séminaires d'administration hôtelière. Dans ce contexte, l'Hôtel de l'Institut a accueilli en 1983-1984 la clientèle suivante:

— Hébergement: 20 918 clients
— Salle à manger: 43 307 clients
— Banquets: 15 589 clients
— Bar: 4 588 clients

et a généré un revenu de 1 602 080 dollars;

— dans le cadre du programme de stages pratiques en milieu de travail, 375 entreprises ont offert 617 postes aux stagiaires pour un stage d'été, de fins d'études, de sensibilisation, etc.

Au niveau des activités de recherche et d'assistance technique, notons:

— l'organisation de deux ateliers de gestion suivis de consultations individuelles aux Îles-de-la-Madeleine et dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue;
— la préparation, à l'intention de la PME hôtelière, d'un outil de gestion portant sur les résultats pro forma pour hôtel, auberge et motel; cet outil de gestion s'ajoute aux cinq autres déjà en usage et qui ont été tenus à jour;
— la planification et l'étude de deux projets sur l'auto-diagnostic de gestion et sur l'usage de la micro-informatique répondant aux besoins de la PME touristique en hôtellerie et en restauration.

Par ailleurs, au cours des onze premiers mois de l'année 1983-1984, le Centre de consultation en gestion a répondu à 627 demandes de consultation en gestion de la part de PME en hôtellerie et en restauration. De ce nombre, 92 demandes ont fait l'objet de gestion conseil en profondeur.

Le Centre a aussi collaboré à l'analyse des demandes de la PME touristique dans le cadre du programme de relance économique « Outils de gestion ».

Le Service de la linguistique a répondu à quelque 40 demandes ou consultations de représentants de l'industrie touristique. Il a été mis à contribution par l'Office de la langue française dans la recherche sur la terminologie spécialisée en hôtellerie et en restauration et a, de plus, préparé et publié 35 fiches linguistiques répondant ainsi aux demandes les plus fréquentes.

La bibliothèque de l'Institut, qui compte maintenant 21 233 volumes, a reçu 133 285 personnes au cours de l'année. Les bibliothécaires ont répondu à 4 106 demandes de renseignement et effectué 22 284 prêts de volumes, sans compter que les ouvrages, ont été consultés 48 532 fois sur place.

Selon un relevé effectué par la Direction des services aux étudiants auprès des finissants de juin 1983, 90,7 % d'entre eux avaient un emploi au 31 juillet, parmi lesquels 5,7 % étaient en stage. De plus, le Service de placement a reçu 1 077 offres d'emplois occasionnels, dont 1 007 ont été comblées, soit 93,5 %.

Parmi les réalisations de cette année, il convient aussi de mentionner:

— la participation à 17 journées-carrière dans les écoles polyvalentes ou écoles secondaires de diverses régions;
— l'organisation d'une journée d'information, à l'intention des membres de l'Association des restaurateurs, portant sur les programmes d'enseignement professionnel et les services à l'industrie offerts par l'Institut;
— la réalisation de huit recherches en tourisme pour le bénéfice d'autant de régions touristiques;
— l'édition de quatre documents-guides pour l'industrie touristique: ces textes portent sur la standardisation des recettes, la conversion métrique des recettes, les principes d'aménagement d'un service alimentaire, et enfin sur le cheminement pour l'obtention d'un permis d'exploitation d'établissement hôtelier ou de restauration;
— la poursuite de la composition ou de la mise à jour des fichiers de recettes, d'équipement et de produits québécois;
— la réponse à 40 consultations techniques demandées par l'industrie, comportant recherches et documentation;
— la réponse à 631 demandes d'information relatives au mandat du Centre de recherches technologiques, dont 288 provenant de l'industrie touristique;
— la participation à des émissions de radio et de télévision;
— la publication d'un contenu culinaire de nouvelle orientation de la cuisine québécoise dans onze revues spécialisées.

Au chapitre de la coopération internationale, signalons:

— la poursuite de l'assistance technique au Lycée hôtelier d'Abidjan en Côte d'Ivoire, en collaboration avec le ministère des Affaires intergouvernementales.
— la concertation en vue d'une assistance à l'Algérie et à Cuba;

— l'accueil et les rencontres-échanges avec des diplômés de l'École hôtelière de la Martinique;

— la poursuite en 1983, de l'assistance technique « Incatur » avec le centre hôtelier de formation du Vénézuéla; treize homologues vénézuéliens ont été formés tant du côté technique que du côté psycho-pédagogique; un séminaire intensif a été donné à quinze gestionnaires en gestion de cuisine; le projet a pris fin en janvier 1984.

Annexe A

Les délégations du Québec (tourisme seulement)

Atlanta
Délégation du Québec
Peachtree Center Tower, Suite 1501
230, Peachtree Street, N.W.
Atlanta, Georgia 30303
Téléphone: (404) 581-0488
Télex: 0054.2689

Boston
Délégation du Québec
100, Franklin Street, 4th Floor
Boston, Mass. 02110
Téléphone: (617) 426-2660
Télex: 0094.0683

Chicago
Délégation du Québec
35, East Wacker Street, Suite 2052
Chicago, Ill. 60601
Téléphone: (312) 726-0681
Télex: 0025.4339

Londres
Délégation générale du Québec
59, Pall Mall
London W1Y 5JH
Téléphone: (011-44-1) 930.8314
Télex: 51.261618

Los Angeles
Délégation du Québec
700, South Flower Street, Suite 1520
Los Angeles, Calif. 90017
Téléphone: (213) 689-4861
Télex: 0067-7620

New York
Délégation générale du Québec
17 West, 50th Street
Rockefeller Center
New York City, N.Y. 10020
Téléphone: (212) 397-0200
Télex: 0012.6405

Paris
Centre québécois des promotions industrielles
11 bis, rue de Presbourg
75016 Paris, France
Téléphone: (011-33-1) 500.9555
Télex: 42.620401

Tokyo
Délégation du Québec
Sannon Grand Building, Suite 501
14-2 Nagata-Cho, 2 Chome
Chiyoda-Ku, Tokyo 100 Japon
Téléphone: (011-81-3) 581-4618
Télex: J23842 TOKEBEC

Toronto
Bureau du gouvernement du Québec
20, Queen Street West
Suite 1004, Box 13
Toronto (Ontario) M5H 3S3
Téléphone: (416) 977-6060
Télex: 0622071

Washington
Bureau de gouvernement du Québec
1300, 19th Street Northwest, Suite 220
Washington D.C. 20036
Téléphone: (202) 659-8990
Télex: 0089.2731

Annexe B

Les Directions régionales du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

01. Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
(418) 722-3577

Bureau de New-Carlisle
rue de l'Église
New-Carlisle (Québec) G0C 1Z0

02. Saguenay—Lac-Saint-Jean

Édifice Marguerite-Belley
3950, boul. Harvey, 1er étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
(418) 547-9336

03. Québec

710, Place d'Youville, 8e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
(418) 643-8993

Bureau de Beauce
11 535, 1re avenue, bureau 504
Saint-Georges-Est (Québec) G5Y 2C7
(819) 228-9537

Bureau de Montmagny
68, rue du Palais-de-Justice
Montmagny (Québec) G5V 1P5
(418) 248-3331

04. Mauricie—Bois-Francs

Édifice Capitanal
100, rue Laviolette, 3e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
(819) 379-6776

Bureau de Victoriaville
Édifice provincial
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
(819) 752-9781

05. Estrie

740, rue Galt Ouest, bureau 303
Sherbrooke (Québec) J1H 1Z3
(819) 565-0205

06 a. Montréal-Laval

Place Mercantile
770, rue Sherbrooke Ouest, 7e étage
Montréal (Québec) J3A 1G1
(514) 873-5581

Bureau de Laval
1435, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 505
Laval (Québec) H7S 2C6
(514) 668-6535

06 b. Laurentides-Lanaudière

Édifice administratif
85, rue De Martigny Ouest, bureau 3.7
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8
(514) 436-6331

06 c. Montérégie-Richelieu

Édifice Montval
201, Place Charles-Lemoyne, bureau 104
Longueuil (Québec) J4K 2T5
(514) 873-4446

07. Outaouais

Place du Centre
Édifice Jos-Montferrand
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6e étage
Hull (Québec) J8X 4C2
(819) 771-6239

08. Abitibi-Témiscamingue

180, boul. Rideau, bureau 220
Noranda (Québec) J9X 1N9
(819) 762-0865

09. Côte-Nord

10. Nouveau-Québec

Centre commercial Laflèche
625, boul. Laflèche
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
(418) 589-5715